



Travaux et documents de géographie tropicale



N° 46



Jean-Pierre DOUMENGE

Du terroir ...

... à la ville

Juillet 1982

Les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie



Centre d'Etudes de Géographie Tropicale

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Ouvrage publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique et du Ministère de l'Éducation Nationale

Lk 13

TRAVAUX ET DOCUMENTS DE GÉOGRAPHIE TROPICALE

Jean-Pierre DOUMENGE

Du terroir ...



... à la ville



*Les Mélanésiens et leurs espaces
en Nouvelle-Calédonie*

4°G
4313
(46)

1424



CENTRE D'ÉTUDES DE GÉOGRAPHIE TROPICALE
Domaine Universitaire de Bordeaux 33405 Talence Cédex (France)



ouvrage publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique et du Ministère de l'Éducation Nationale

DL-08-11-1982-34485

Du même auteur, dans la collection «*Travaux et Documents de Géographie Tropicale*»
éditée par le CEGET-C.N.R.S. :

- n° 12 : *La caféiculture dans les tribus mélanésiennes de la côte est de la Nouvelle-Calédonie*,
1974, p. 151 à 237.
- n° 17 : *Paysans mélanésien en Pays Canala, Nouvelle-Calédonie*, 1974 (1ère éd.), 1975 (2e éd.),
220 p.

Cet ouvrage tire en grande partie sa matière d'une thèse de Doctorat d'État soutenue
le 5 janvier 1980, à l'Université de Bordeaux III, devant un jury composé de :

Président : Guy LASSERRE, Professeur à l'Université de Bordeaux III (Géographie)

Rapporteur : Alain HUETZ-DE-LEMPS, Professeur à l'Université de Bordeaux III
(Géographie)

Assesseurs : Jacques BARRAU, Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle - Paris
(Ethno-botanique)

André GUILCHER, Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale -
Brest (Géographie)

Pierre MÉTAIS, Professeur à l'Université de Bordeaux II (Ethno-sociologie)

Gilles SAUTTER, Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne (Géographie)



ISSN 0336-5522

Directeur de la Collection :

Pierre Vennetier

Comité de Lecture :

Dian Boni, Professeur à l'Institut de Géographie Tropicale, Université d'Abidjan.— **Marc Boyé**, Maître-Assistant Docteur à l'Université de Bordeaux III.— **Jeanine Brisseau-Loaiza**, Professeur à l'Université de Pau.— **Michel Bruneau**, Maître de recherche au C.N.R.S. (CEGET).— **Jean Delvert**, Professeur à l'Université de Paris IV.— **Jean-Pierre Doumenge**, Chargé de recherche au C.N.R.S. (CEGET).— **Jean Gallais**, Professeur à l'Université de Rouen.— **Jean-Claude Giacottino**, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille II.— **Pierre Gourou**, Professeur honoraire au Collège de France.— **Alain Huetz de Lempis**, Professeur à l'Université de Bordeaux III.— **Hildebert Isnard**, Professeur honoraire à l'Université de Nice.— **Guy Lasserre**, Professeur à l'Université de Bordeaux III.— **Jean-Félix Loung**, Professeur à l'Université de Yaoundé.— **Walter Manshard**, Professeur à Freiburg im Brisgau.— **Pierre Michel**, Professeur à l'Université de Strasbourg.— **Peter K. Mitchell**, Senior Lecturer à l'Université de Birmingham.— **Henri Nicolai**, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles.— **Louis Papy**, Doyen honoraire de l'Université de Bordeaux III.— **Raymond Pébayle**, Professeur à l'Université de Brest.— **Yves Péhaut**, Professeur à l'Université de Bordeaux III.— **Paul Pélissier**, Professeur à l'Université de Paris X, Président du Comité Technique de Géographie de l'O.R.S.T.O.M.— **Michel Petit**, Professeur à l'Université de Paris XII - Val de Marne.— **Gilles Sautter**, Professeur à l'Université de Paris I.— **Pierre Vennetier**, Directeur de recherche au C.N.R.S., Directeur du CEGET.— **Juan Vila-Valenti**, Professeur à l'Université de Barcelone.

Comité d'Édition :

Responsable : **Pierre Vennetier.**

Équipe de Fabrication :

Dessin : **Danièle Castex, Aimée Lafitte.**— *Composition :* **Marie-France Trésarrieu et Compo-Garbage à Bordeaux.**— *Illustration photographique :* **Jean-Pierre Vidal.**— *Impression :* **Guy Salignière.**

La photo-composition du texte a été réalisée par l'atelier
«COMPO-GARBAGE», 44 allées de Tourny, 33000 Bordeaux

préface

Je ne cacherai pas la satisfaction que j'éprouve au moment de rédiger la Préface de cet ouvrage sur les Mélanésiens de la Nouvelle-Calédonie. Satisfaction d'abord car j'ai la plus profonde amitié pour l'auteur, Jean-Pierre Doumenge, dont l'enthousiasme et la ténacité ont permis de surmonter toutes les difficultés inhérentes à une oeuvre de cette ampleur, mais satisfaction aussi parce que son livre me paraît représenter un excellent exemple de ce que doit être la géographie humaine dans les pays d'Outre-Mer.

Il fallait en premier lieu décrire, disséquer les paysages calédoniens et pour cela, parcourir la Grande Terre et les îles qui l'entourent. Le géographe est avant tout un homme de terrain et l'auteur du beau livre que nous avons sous les yeux ne pouvait avoir de meilleur guide dans ce domaine que son propre père, François Doumenge, dont l'ouvrage sur «l'Homme dans le Pacifique Sud» constitue toujours le bréviaire des Océanistes. Seule une profonde connaissance du pays permettait de montrer la variété et la complexité de l'espace calédonien, de souligner les contrastes entre des montagnes souvent désertes et les vallées où se concentre la vie humaine, de mettre en valeur la fragmentation et le cloisonnement de la Grande Terre qui ont abouti à une étonnante diversité linguistique mais qui n'ont pas empêché les relations, bonnes ou mauvaises, entre les groupes de population et finalement la forte unité culturelle de la population mélanésienne.

Mais pour appréhender cette diversité de la Nouvelle-Calédonie, il était nécessaire de s'appuyer sur une cartographie précise et évocatrice. On ne peut que féliciter Jean-Pierre Doumenge de la qualité des illustrations qui accompagnent son texte. Il est certain qu'il a largement bénéficié, au Centre d'Études de Géographie Tropicale de Bordeaux dirigé par Guy Lasserre et Pierre Vennetier, de la présence de toute une équipe de cartographes dynamiques et efficaces dont l'activité s'est concrétisée par la remarquable série des Atlas des Départements d'Outre-Mer français. Il n'est donc pas étonnant qu'en raison de ses propres qualités de cartographe et de son intime connaissance du pays, Jean-Pierre Doumenge ait été largement mis à contribution pour la réalisation du grand Atlas de la Nouvelle-Calédonie dont Gilles Sautter et moi-même avons assuré la Direction Scientifique. A lui tout seul, Jean-Pierre Doumenge a conçu et préparé les maquettes de huit planches accompagnées de substantielles notices.

Décrire et localiser ne suffisaient pas évidemment pour comprendre les problèmes humains si complexes du Territoire. Jean-Pierre Doumenge n'a donc pas hésité à pénétrer dans deux domaines indissolublement liés à la recherche géographique, l'histoire et l'ethno-sociologie.

L'histoire est partout présente dans l'oeuvre de Jean-Pierre Doumenge. Travaillant en étroite collaboration avec un autre Montpelliérain, Alain Saussol, Jean-Pierre Doumenge lui a laissé le soin de décrire magistralement, dans l'«héritage», la façon dont les Mélanésiens ont été peu à peu refoulés dans des réserves exiguës, ce qui a abouti à la terrible insurrection de 1878 et il a surtout mis en lumière un certain nombre de faits qui nous permettent de comprendre la vie actuelle des Mélanésiens et leurs activités économiques. Il insiste aussi bien sur les conséquences du «cantonnement» de la fin du XIXe siècle et sur le déclin puis le renouveau démographique des autochtones, que sur le rôle des Missions, catholiques ou protestantes, dans l'éducation et la promotion des Mélanésiens, ou sur l'importance de l'introduction du café dans les «tribus», problème auquel il avait déjà consacré une étude dans les Travaux et Documents du CEGET.

Mais il fallait aussi saisir la réalité profonde de cette société océanienne. Jean-Pierre Doumenge a su sympathiser avec les Mélanésiens, recueillir leurs traditions orales, comprendre leur organisation sociale. Les pages qu'il a réservées à la structure des familles, des lignées, des clans étaient indispensables, en particulier pour appréhender les problèmes de la possession de la terre, l'originalité de la civilisation agraire, l'exiguïté des terres cultivées et la discontinuité de l'espace rural, avec les étonnants aménagements agricoles des versants et des fonds de vallée, le rôle social de l'igname et du taro... Cet ouvrage permet de mesurer l'attachement des Mélanésiens pour leur terroir, donc le traumatisme causé dans certaines tribus par le cantonnement et le désir actuel de récupérer les terres ancestrales. Il est frappant de voir à quel point le problème foncier est considéré par les Mélanésiens, et souvent par les Calédoniens d'origine européenne, comme le problème majeur du pays, alors que l'agriculture ne constitue plus qu'une activité secondaire dans la vie du Territoire et qu'il n'y a, à l'heure actuelle, aucune menace de surpopulation dans la Grande-Terre. On peut certainement regretter l'immobilisme de l'administration française au cours des dernières décennies, car nous pensons que par une politique réfléchie de modification des limites des réserves, il aurait été possible de donner satisfaction à la grande majorité des paysans mélanésiens sans faire disparaître l'oeuvre de plusieurs générations de colons européens.

L'analyse très fine de Jean-Pierre Doumenge ne se limite pas au domaine rural, à l'étude minutieuse des tribus et des terroirs, mais elle s'étend également à tous ces Mélanésiens qui ont cherché, dans le travail de la mine ou dans une activité urbaine, une amélioration de leurs conditions d'existence. Malheureusement, la rupture avec le milieu rural traditionnel a souvent provoqué un malaise, une espèce d'inadaptation à la civilisation occidentale et cette difficile insertion des Mélanésiens dans la société pluri-ethnique de la capitale a donné lieu à des enquêtes minutieuses : l'abondance même des données a conduit Jean-Pierre Doumenge à faire appel à l'informatique et les résultats sont exposés avec clarté et sérénité.

Il nous semble en effet qu'une des principales qualités de Jean-Pierre Doumenge est sa grande honnêteté intellectuelle. On ne trouve jamais dans son oeuvre ces a priori, ces parti-pris, ces réactions simplistes, sentimentales ou sectaires, qui trop souvent déforment complètement la réalité et rendent si difficile la découverte de solutions équitables. Ceux qui ont la responsabilité de rechercher pour tous les habitants de la Grande Terre un avenir fraternel et pacifique devraient lire ce beau livre et en méditer les conclusions.

Alain Huetz de Lempis,
Professeur à l'Université
de Bordeaux III.

introduction

L'archipel néo-calédonien est une terre de souveraineté française depuis plus d'un siècle. Il n'a réellement émergé dans le monde contemporain qu'à l'occasion de la Deuxième Guerre mondiale, lorsqu'il abritait le quartier général des troupes américaines sur le théâtre du Pacifique.

Pourtant, depuis la fin du XIXe siècle, ce Territoire bénéficie d'une situation privilégiée par rapport aux autres terres du Pacifique puisqu'il recèle les plus grandes réserves mondiales de nickel, minerai fort utilisé dans la métallurgie moderne. En fait, si on met à part quelques organismes financiers et quelques experts en économie, la Nouvelle-Calédonie n'a réellement fait son apparition sur la scène internationale qu'à la faveur du «boom économique» de 1969-1971. Pour avoir trop cru à ce moment là en sa fortune, la population néo-calédonienne se trouve partiellement désemparée depuis 1972, une fois estompée la conjoncture faste dont elle pensait profiter le temps au moins d'une génération.

La Nouvelle-Calédonie possède malgré tout un des plus hauts niveaux de vie de l'Océanie insulaire. Elle se classe tout de suite après Guam et les Samoa américaines. Le produit intérieur brut par habitant est même supérieur à celui de la France métropolitaine et des pays d'Europe occidentale. Pourtant, l'organisation humaine qui s'inscrit dans ce Territoire ne profite pas, de manière harmonieuse, des avantages de cette position. La société calédonienne se place, au contraire, sous le signe des contrastes et des disparités. On découvre en effet dans ce Territoire la juxtaposition d'une zone rurale vaste mais peu peuplée, où l'extensif l'emporte pratiquement toujours sur l'intensif, d'une zone minière dispensant une part importante des richesses sans mobiliser beaucoup de main-d'oeuvre et d'une zone urbaine réduite au plan spatial mais très peuplée, vivant dans une semi-ignorance du reste de l'archipel, tout en y maintenant sa prépondérance culturelle, politique et économique.

Ces contrastes rythment la vie des habitants de la Nouvelle-Calédonie. Certains sont le produit d'une histoire mouvementée, d'autres semblent la conséquence d'une forme d'adaptation plus ou moins empirique à un cadre physique complexe.

L'archipel néo-calédonien associe une Grande-Terre et un chapelet d'îles. L'ensemble qui représente 20 % des terres émergées du Pacifique Sud s'ordonne suivant deux alignements parallèles de direction Nord-Ouest-Sud-Est, espacés l'un de l'autre par un chenal d'environ 100 km de large. L'alignement oriental est constitué d'îles basses (au plus 150 m d'altitude) et de formations récifales fonctionnelles. L'autre est formé principalement d'une île haute, culminant à plus de 1 600 m, de 16 750 km² de superficie, ce qui est exceptionnellement vaste à l'échelle océanienne (Viti Levu, 10 500 km², Bougainville, 10 040 km²).

La Grande-Terre s'étire sur 400 km de long, sans excéder 60 km de large. Elle se caractérise par une masse montagneuse imposante, conférant à l'ensemble un aspect très compartimenté. Sur la côte orientale, la montagne plonge par endroits dans le lagon. Les espaces plats

sont rares. Ce sont souvent des trouées perpendiculaires à l'axe majeur de l'île. Sur la côte occidentale, le littoral comporte par contre une succession de collines et de bassins. La masse montagneuse prend un développement maximal dans le quart méridional de l'île, donnant à la région une apparence de forteresse.

L'exposition ou non à l'alizé du Sud-Est détermine une différenciation climatique : les îles Loyauté et le versant au vent de la Grande-Terre et des îles Belep et Kunié s'opposent de la sorte au versant occidental des terres hautes.

Trois types de paysages s'individualisent en Grande-Terre en fonction du substrat géologique et surtout du vent dominant de Sud-Est : la végétation est luxuriante sur la côte orientale exposée à l'alizé, la savane domine sur la côte occidentale (sous le vent), enfin un maquis colonise l'ensemble des massifs miniers.

Les îles situées dans le prolongement de la Grande-Terre sont elles aussi montagneuses. Elles ont été séparées de la grande île par suite de mouvements tectoniques. Par contre, les îles prenant place sur l'alignement loyaltien sont dépourvues de relief majeur et ne présentent pas de dissymétrie climatique.

Si la montagne occupe l'essentiel de la Grande-Terre, la grande majorité de la population vit à proximité du littoral. De vastes portions du territoire sont totalement inhabitées. L'implantation humaine se résume en définitive à un peuplement continu mais diffus sur les deux tiers septentrionaux de la côte orientale et à une dizaine de points d'impact sur la côte occidentale. Notons encore que plus de la moitié des effectifs s'agglutinent sur moins de 60 km² dans le Sud-Est de la Grande-Terre, sur la presqu'île de Nouméa et à proximité immédiate.

L'importance du peuplement des îles avoisinantes est très réduite malgré l'absence de relief. Avec 1 100 km², Lifou ne compte que 7 500 résidents. Pour une superficie équivalente, Tahiti, vide dans l'intérieur, en regroupe 80 000, la Grande Comore ou la Martinique chacune plus de 300 000. L'atoll d'Ouvéa (176 km²) abrite 2 712 personnes alors que l'île de Mayotte (374 km²), bénéficiant dans l'Océan Indien d'un cadre écologique comparable, en a douze ou treize fois plus (environ 35 000 habitants). D'une façon générale, l'archipel néo-calédonien est sous-peuplé. Par sa taille, il équivaut à l'addition de la Jamaïque et de Puerto Rico mais sa population n'excède pas 135 000 habitants, effectif bien maigre pour un tel espace si l'on se situe à l'échelle du monde caraïbe. Et même dans le cadre océanien, la plupart des territoires ont des densités de population très supérieures à celles enregistrées en Nouvelle-Calédonie. L'archipel des Fiji compte par exemple trois fois plus d'habitants pour une superficie comparable à celle du territoire calédonien.

Pourtant, la Nouvelle-Calédonie a connu de nombreux brassages de populations depuis le milieu du XIX^e siècle. Comme toutes les îles tropicales qui ont vu se développer une économie de plantation, ce territoire a accueilli des contingents de populations d'origines très variées. A l'heure actuelle, cohabitent avec les autochtones mélanésiens, des Européens, des Indonésiens, des Vietnamiens, des Polynésiens originaires de Tahiti ou de Wallis et Futuna, mais aussi quelques Antillais, Comoriens, Afars ou Issas. Les Mélanésiens qui sont au centre de cette étude représentent 44 % de la population totale du Territoire et constituent de ce fait le principal groupe ethnique.

Par *mélanésien*, on entend traditionnellement en géographie, habitant des « îles noires », c'est-à-dire de la Nouvelle-Guinée et des archipels situés dans le Pacifique occidental.

La plupart des Mélanésiens vivant en Nouvelle-Calédonie présentent certains caractères somatiques communs et héréditaires : crâne dolichocéphale, face prognate, mâchoires puissantes, nez fort à ailes larges, à racine très enfoncée, arcades sourcilières très saillantes. La peau n'est jamais noire mais couleur chocolat plus ou moins foncé, le système pileux très abondant, les cheveux crépus mais longs. Les membres supérieurs sont longs par rapport au corps. La taille est en général moyenne, les pieds en forme de battoirs.

En fait, dans le cadre de l'archipel néo-calédonien, le terme mélanésien qualifie parfois des individus ne répondant pas totalement à ce profil type. Ce nom s'applique à tout être humain qui se réfère aux valeurs sociales et culturelles des populations en place au moment de la « découverte » de l'archipel par le navigateur anglais James Cook. Ainsi en arrive-t-on à classer

comme Mélanésien des personnes présentant des caractères morphologiques propres aux populations polynésiennes ou européennes. Une part importante de l'ethnie mélanésienne est le produit d'un métissage déjà ancien. Mais à la différence de la Polynésie française, ce métissage n'a pas déterminé la constitution d'une unité culturelle consciente de son originalité. En Nouvelle-Calédonie une entité semblable n'a jamais pu se réaliser, chaque individu optant consciemment ou inconsciemment pour une de ses ascendances culturelles. L'absence d'une communauté créole est aussi un trait caractéristique de la Nouvelle-Calédonie. A vrai dire, chaque groupe ethnique immigré garde un attachement profond à la culture de son pays d'origine. Peu à peu, tout de même, s'est créé un ciment entre groupes immigrés. Leur situation d'allogènes, leur participation active à des degrés divers à une haute technologie et à une société à dominante urbaine a créé une communauté d'intérêts face aux populations mélanésiennes profondément rurales, installées bien avant eux.

Au cours des siècles, les Mélanésiens ont mis au point une solide société agraire. Malheureusement, une technologie peu diversifiée les a placés en position d'infériorité dès qu'ils se sont trouvés au contact de la communauté immigrée, à dominante européenne, pourvue elle d'une puissante technologie industrielle.

Après plus d'un siècle de présence européenne, la communauté autochtone reste démographiquement importante. A la différence des Fiji, elle est submergée par une collectivité asiatique prolifique. A l'inverse de l'Australie, elle a survécu à l'épreuve d'une colonisation de peuplement, c'est-à-dire visant à fixer définitivement des immigrés sur une terre déjà habitée.

Dans le cadre de l'économie de subsistance ancestrale, la Nouvelle-Calédonie n'a pu supporter une population prolifique. Dès lors, l'arrivée massive de nouveaux venus crée les conditions d'un affrontement dramatique. Malgré les heurts qui se sont succédé durant un demi-siècle, la population autochtone n'a point disparu comme ce fut le cas de nombreuses régions tropicales où a prévalu une situation semblable.

A l'heure actuelle, le poids démographique des Mélanésiens pose le problème de la répartition des richesses. La Nouvelle-Calédonie possède de grandes ressources minières mais le contrôle de cette manne échappe totalement aux représentants de ce groupe ethnique. Or, lorsque des clivages économiques se surimposent à des antagonismes culturels, comme c'est actuellement le cas en Nouvelle-Calédonie, on peut craindre à terme, la remise en cause de la société pluri-ethnique qui se met péniblement en place depuis un siècle. Le souffle d'une indépendance mono-ethnique est déjà perceptible. Ainsi, est-ce dans une conjoncture pleine d'aléas que nous avons à dresser le profil de la communauté mélanésienne de la Nouvelle-Calédonie, l'inventaire des activités qui lui sont liées et le cadre spatial dans lequel elle s'épanouit.

Centrer son intérêt sur les « Mélanésiens et leur espace en Nouvelle-Calédonie », c'est d'une certaine manière prendre le contre-pied d'idées reçues, partiellement erronées, traitant de ce Territoire. On a trop souvent identifié l'archipel à son économie minière et à sa métallurgie. En termes comptables, il est vrai qu'au cours des années 1970, comme un demi-siècle plus tôt, la Nouvelle-Calédonie vit principalement de l'extraction et du traitement industriel du nickel : 98 % des exportations proviennent de la vente du nickel (25 % en minerai et 73 % en métal pour l'année 1976). Pourtant, si l'on analyse la structure de la production intérieure brute de ce Territoire, on constate que l'industrie du nickel ne représente que le tiers de la valeur totale, à peine plus que l'activité commerciale. Si on associe à cette production intérieure les ressources procurées par les services publics, on constate même que l'industrie du nickel n'atteint pas 30 % du Produit Intérieur Brut. Mieux encore, les profits tirés de la mine et de la métallurgie servent à une part réduite de la population du Territoire. Évidemment, le dynamisme de l'économie du nickel a de nombreux effets induits. Depuis dix ans, on peut le constater quotidiennement : en conjoncture favorable 1969-1972, la prospérité touche beaucoup de monde, en période de tassement de la production de nickel (depuis 1972) les signes de difficultés sont perceptibles dans de nombreux secteurs économiques. Il n'en reste pas moins vrai que cette économie profite surtout aux communautés allogènes et d'une manière très limitée aux autochtones.

De quoi vivent alors les Mélanésiens ? Comment peuvent-ils subsister en tant que communauté ethnique face à des groupes allochtones plus prospères qu'eux et par bien des côtés beau-

coup plus dynamiques ? Comment s'effectue le partage de l'espace et des rôles économiques puisque à poids démographique comparable, la communauté autochtone s'insère difficilement dans l'économie industrielle détentrice de pouvoirs ou de capitaux ?

Pour avoir réponse à ces interrogations, la méthode la plus indiquée est d'évidence de fréquenter les Mélanésiens dans leur vie quotidienne. On découvre alors un univers pourvu d'une logique propre, ne saisissant du monde « moderne » secrété par la société technicienne que ce que sa structure peut adopter ou assimiler. La pression de la colonisation rurale durant des décennies a tout de même ébranlé son équilibre interne. Le fait est particulièrement perceptible pour les relations qu'entretiennent les hommes avec le cadre physique de leur vie quotidienne. Mais nous devons avouer dès à présent qu'une des données qui nous a le plus marqué, lors de nos différents séjours au coeur des « pays » mélanésiens, est bien d'avoir pu constater une grande force de rejet des stéréotypes occidentaux et la volonté jamais démentie de suivre collectivement une ligne de conduite en « harmonie avec les traditions ancestrales ». La force de cette volonté mythique de retour permanent aux origines se trouve bien évidemment limitée dans les faits par diverses contingences du monde moderne, reconnues indispensables.

Si l'on se place dans la perspective de ce constat, l'enjeu de la présente étude consiste d'une certaine manière à définir la position éventuelle d'un point de rupture au-delà duquel la communauté mélanésienne pourrait jouer pleinement le jeu d'une société pluri-ethnique dans un cadre rénové de la souveraineté française, ou au contraire rejeter les ethnies allogènes et s'identifier à elle seule à la société et à l'espace de la Nouvelle-Calédonie, en s'appuyant sur les exemples des archipels voisins.

Le paysage géo-politique océanien a bien évolué depuis une quinzaine d'années. Phénomène prévisible, les archipels du Pacifique Sud ont subi des évolutions selon deux directions pratiquement opposées.

Le « désengagement total » de la puissance britannique a promu successivement, au stade de pays de pleine souveraineté, l'archipel fijien puis ceux de Salomon et des Gilbert (Kiribati). L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont suivi une démarche symétrique vis-à-vis de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Nauru et des Samoa occidentales.

A l'inverse, les États-Unis d'Amérique ont resserré les liens qui les unissent à certains archipels de l'Océanie centrale : les Mariannes du Nord évoluent après Guam vers une plus grande « intégration », tout comme les Samoa orientales. Seuls les archipels des Belau et des Marshall revendiquent une indépendance.

La France a mené pendant longtemps une politique « d'assimilation » comparable à celle des États-Unis. La présence d'une base d'expérimentation atomique dans le Sud de la Polynésie, mais surtout les richesses minières de la Nouvelle-Calédonie, motivaient amplement cette position. Depuis peu, tout de même, le pouvoir central a pris conscience de la légitime aspiration des populations locales à assumer plus de responsabilités dans la direction de leurs affaires. Une autonomie de gestion a été accordée. Pour de nombreux leaders mélanésiens, rassemblés aux élections territoriales de juillet 1979 dans un « Front pour l'Indépendance », cela ne change rien à la situation de « sujétion » de type colonial, toujours en vigueur selon eux dans le Territoire de la Nouvelle-Calédonie. Prenant prétexte de l'indépendance du condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides (Vanuatu), ils demandent au Gouvernement français de leur transmettre l'entière souveraineté sur l'archipel. Évidemment, la seule comparaison du paysage ethnique montre que ce qui était réalisable à court terme en Vanuatu n'est peut-être pas la voie la plus favorable pour la Nouvelle-Calédonie. Notre propos n'est pas d'en juger. Bien au contraire, il s'agit pour nous de situer le contexte actuel dans lequel évolue la population autochtone mélanésienne.

Territoire à haut niveau de vie, la Nouvelle-Calédonie présente de grandes disparités de revenus entre ethnies. En 1969-1970, au début du « boom économique », une enquête de l'INSEE estimait le revenu du Mélanésien vivant en tribu sept fois moins élevé que celui de l'Européen urbanisé. Le revenu de l'Européen vivant en zone rurale était pour sa part cinq fois plus grand que celui du Mélanésien agriculteur. Quant au Mélanésien urbanisé, ses

ressources monétaires étaient deux fois et demie plus réduites que celles de l'Européen vivant à Nouméa.

A cette distorsion économique correspond une ligne de fracture au plan spatial : la population autochtone, essentiellement rurale, bénéficie d'un «espace relique», si on se réfère à celui qu'elle contrôlait à des fins agricoles avant la venue des Européens. Or, le sol constitue, non seulement le support économique de la majorité de cette ethnie, mais encore et surtout le réceptacle de données socio-culturelles conditionnant toujours l'équilibre psychique de ses membres. Toutefois, depuis une génération, cette population sort régulièrement de son espace «traditionnel» et se trouve confrontée au monde «moderne», urbain et industriel.

«Du terroir à la ville» constitue de ce fait l'itinéraire chaotique des Mélanésiens dans la Nouvelle-Calédonie du XXe siècle.

* *
*

Le balisage de l'espace néo-calédonien

Les hommes et l'espace humanisé

(mise en place du peuplement – répartition de la population contemporaine – la configuration de l'espace humanisé).

Un cadre physique contrasté

(l'environnement minéral – les données bio-climatiques).

Les Mélanésiens dans l'histoire

L'univers mélanésien traditionnel

(l'évocation de l'univers ancestral – l'organisation de la société traditionnelle – l'oekoumène traditionnelle).

Les Mélanésiens et la colonisation

(l'implantation coloniale et la dépossession des autochtones – la politique coloniale à l'égard de la population autochtone).

De la destabilisation au retour à l'équilibre

(dislocation et reconstruction d'un espace rural – effondrement et renaissance d'une population – adaptation de l'organisation socio-agraire aux cadres imposés par l'Administration).

Les réserves autochtones

L'homme et l'espace dans les réserves autochtones

(la population des réserves autochtones – paysages ruraux et organisation de l'espace en réserve autochtone).

Habitat et vie en tribu

(l'organisation de l'espace villageois – la maison rurale contemporaine – la vie quotidienne).

Mise en valeur et productions agricoles

(l'agriculture vivrière – l'agriculture de plantation – exploitations et productions agricoles).

L'itinéraire des Mélanésiens dans le monde contemporain

Élargissement et revitalisation de l'espace rural

(l'implantation rurale à la périphérie des réserves – la revitalisation de l'espace coutumier).

Exode rural et insertion dans le monde technique

(la désertion des réserves – les répercussions des migrations de travail sur la vie des tribus – l'insertion des Mélanésiens dans l'économie technicienne).

A la conquête de l'espace urbain

(création urbaine et implantation des Mélanésiens – la nature de la population mélanésienne urbanisée).

Les Mélanésiens face à leur avenir

(les réalités du «monde moderne» perçues par les Mélanésiens – les multiples facettes du malaise foncier – au-delà du problème de la terre).

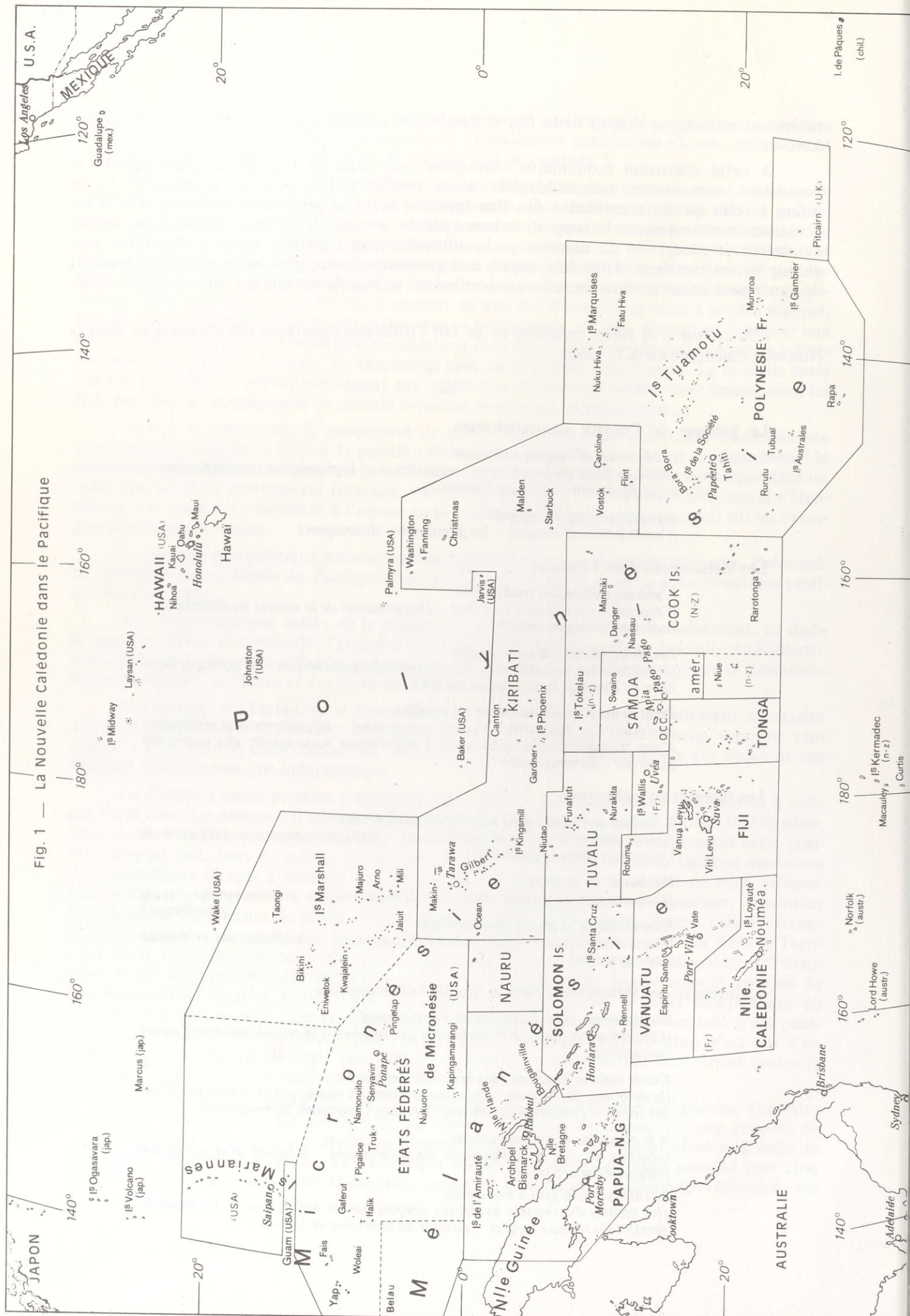


Fig. 1 — La Nouvelle Calédonie dans le Pacifique

chapitre

1

les hommes

et l'espace humanisé

Livre I

Le balisage de l'espace néo-calédonien

I. — LA MONTAGNE

A la différence de l'espace géographique, l'espace humanisé est un espace vécu, un espace qui se construit au fil du temps. La montagne, en tant qu'espace géographique, est un espace physique, un espace qui se définit par ses caractéristiques physiques. Mais, en tant qu'espace humanisé, elle est un espace vécu, un espace qui se construit au fil du temps. Elle est un espace qui se définit par ses caractéristiques humaines, par ses usages, par ses valeurs. Elle est un espace qui se construit au fil du temps, un espace qui se définit par ses caractéristiques humaines.

A. LA MONTAGNE EN NEUCHÂTEL

L'origine et le sens du mot « montagne » sont très anciens. Il désigne un relief du terrain, une élévation du sol. Mais, en tant qu'espace humanisé, la montagne est un espace vécu, un espace qui se construit au fil du temps. Elle est un espace qui se définit par ses caractéristiques humaines, par ses usages, par ses valeurs. Elle est un espace qui se construit au fil du temps, un espace qui se définit par ses caractéristiques humaines.

Au Neuchâtel, la montagne est un espace vécu, un espace qui se construit au fil du temps. Elle est un espace qui se définit par ses caractéristiques humaines, par ses usages, par ses valeurs. Elle est un espace qui se construit au fil du temps, un espace qui se définit par ses caractéristiques humaines.

Les vestiges humains de la montagne neuchâteloise sont très anciens. Ils remontent à l'époque préhistorique. Les premiers hommes ont habité la montagne, ils y ont travaillé, ils y ont vécu. La montagne est un espace vécu, un espace qui se construit au fil du temps. Elle est un espace qui se définit par ses caractéristiques humaines, par ses usages, par ses valeurs. Elle est un espace qui se construit au fil du temps, un espace qui se définit par ses caractéristiques humaines.

L'archipel néo-calédonien possède un peuplement mélanésien très ancien sur lequel sont venus se surimposer depuis un peu plus d'un siècle des groupements très divers originaires d'Europe ou d'Asie. C'est un espace pluri-ethnique. Chaque ethnie est le produit déjà ancien de multiples brassages de population réalisés à petite échelle.

Tout homme qui se réfère aux valeurs sociales et culturelles en vigueur dans la société en place au moment de la «découverte» de l'archipel par le navigateur britannique James Cook est considéré comme Mélanésien.

Les Mélanésiens d'aujourd'hui sont en majorité des ruraux, ce qui les différencie des allochtones qui participent massivement à une société urbaine à haute technologie industrielle.

La cohabitation à parité d'une communauté mélanésienne indigène et d'une communauté allogène venue d'Europe fait l'originalité et l'intérêt de la Nouvelle-Calédonie. La configuration de l'espace humanisé en est profondément affectée.

L'extraction et la transformation du minerai de nickel constituent les éléments moteurs de l'économie contemporaine de la Nouvelle-Calédonie. L'agriculture au contraire est en déclin. Or, les Mélanésiens participent en majorité à ce type d'activité, ce qui est à l'origine de profondes disparités régionales dans le cadre de l'aménagement de l'archipel néo-calédonien.

Les contraintes que subit la population rurale autochtone dans son ensemble sont tout à la fois d'ordre naturel et d'origine historique.

Les éléments du substrat et par voie de conséquence les sols sont très variés, mais les zones propices à une agriculture soignée telle que la pratiquent les Mélanésiens sont relativement limitées. Pourtant, la «marginalité» économique actuelle des collectivités mélanésiennes ne trouve de justification que très secondairement dans leur environnement naturel. Ce sont essentiellement des facteurs historiques qui expliquent la condition précaire de la population rurale mélanésienne et l'attrait de plus en plus fort qu'exerce le monde urbain acclimaté par les Européens sur les jeunes générations autochtones.

chapitre 1 les hommes et l'espace humanisé

I. — LA MISE EN PLACE DU PEUPLEMENT

A la différence de certaines îles tropicales (Réunion, île Maurice), l'archipel néo-calédonien possède un peuplement ancien dont l'installation s'est effectuée en plusieurs phases, bien avant l'ère chrétienne. La découverte de l'archipel par les navigateurs européens à la fin du XVIII^e siècle devait bouleverser durablement l'humanité insulaire préétablie. En ce sens la mise en place du peuplement dans cet espace océanien comprend deux grandes phases : avant et après la « découverte ».

A. LA MISE EN PLACE DU PEUPLEMENT AUTOCHTONE

L'origine et la mise en place du peuplement protohistorique restent un problème très controversé. L'observation anthropologique révèle une grande complexité de types humains et suggère l'existence de multiples brassages. Les recherches jusqu'à ce jour entreprises mentionnent au sein du peuplement autochtone de Nouvelle-Calédonie des composantes australoïdes, mongoloïdes, parfois papoues et souvent polynésiennes. Des analyses ayant trait aux groupes sanguins ont donné prétexte à l'hypothèse d'affinités avec les Malais (Buck, 1952) et les Aïnous (Avias, 1953). Le caractère marginal de ces derniers, isolés dans l'archipel japonais, rend peu plausible l'hypothèse aïnou en Océanie méridionale. Par contre, on note de profondes similitudes entre le monde malais et les archipels océaniens sur les plans linguistique et botanique, et dans diverses formes d'expression matérielle.

Au Pléistocène, la masse d'eau mobilisée par les glaciers provoqua un abaissement considérable du niveau des mers (150 à 200 m), ce qui eut pour conséquence en Océanie de mettre en relation terrestre le continent australien et les îles du Pacifique occidental. Toutefois l'ensemble Australie/Nouvelle-Guinée/Tasmanie s'est toujours trouvé séparé du continent asiatique par le détroit de Macassar, profond de plus de 1 000 m et large d'environ 200 km. Cette ligne de partage se situe au cœur de l'actuelle Indonésie, entre Bornéo et les Célèbes.

Les vestiges humains les plus connus à ce jour remontent à 1 900 000 ans pour l'Asie du sud-est. Les premiers *Homo sapiens* apparurent dans cette région il y a 40 000 ans (Frimigacci, 1976, p. 7). Aptés à construire des embarcations, il leur était permis de traverser le détroit de Macassar, véritable frontière biologique. De fait, les découvertes archéologiques montrent de grandes analogies entre humains de part et d'autre de la ligne Wallace. On note en Asie du sud-est des vestiges de la culture hoabienne (apparue vers 11 000 ans avant J.-C.) comparables à leurs équivalents observés chez les populations de Nouvelle-Guinée et de l'Océanie occidentale (Frimigacci, 1976, p. 8).

La fonte des glaciers, vers 8 000 ans avant J.-C., isole l'Australie et les îles du Pacifique occidental de l'Asie du sud-est. Le peuplement de l'Océanie insulaire allait s'effectuer, à partir de 4 000 ans avant J.-C., depuis la Nouvelle-Guinée, par des populations dites « austronésiennes » pratiquant la navigation en haute mer en pirogues à balancier. Ces populations connaissaient l'art de cultiver les tubercules, tant par irrigation que sous pluie. Certaines avaient domestiqué le porc, le chien et la poule. Toutes apportaient avec elles la tradition de la poterie.

Si porc, chien et poule ne furent jamais acclimatés en Nouvelle-Calédonie avant l'irruption des Européens, en revanche cet archipel connaît depuis des temps reculés plusieurs styles de poterie. Le site archéologique de Vatcha, à l'île des Pins, propose des poteries de style *Lapita*, d'autres d'*impression au battoir* datées de 2 000 ans avant J.-C. Le style *Mangaasi* remonte quant à lui à plus de 1 000 ans avant J.-C.

Dans le style *Lapita*, la décoration reproduit des « figures géométriques réalisées par des lignes en pointillé » (Frimigacci, 1976, p. 23). Le deuxième style propose des poteries « décorées d'impressions au battoir représentant des côtes ou des damiers » (Frimigacci, 1976, p. 29). Le style *Mangaasi* comporte une « décoration caractérisée par des motifs incisés formant des figures géométriques et des motifs en reliefs appliqués » (Frimigacci, 1976, p. 29).

L'aire d'extension du complexe *Lapita* embrasse la plus grande partie des terres océaniques. L'économie des populations qui s'y rattachent est basée essentiellement sur l'exploitation des ressources de la mer. Le style *Mangaasi ancien* se limite à l'Océanie occidentale, dénommée communément *Mélanésie*. Une forte tradition horticole lui est liée. L'apport des populations de tradition *poterie imprimée au battoir* est moins net. Son influence géographique court de la Nouvelle-Calédonie aux Samoa. Les Grandes-Terres de l'Océanie occidentale ont ainsi connu concurremment trois styles différents de poterie, mais aussi et surtout d'économie, tandis que l'Océanie orientale n'a bénéficié apparemment que de l'apport des populations *Lapita*. Une sélectivité écologique semble avoir été à l'origine du clivage actuel *Polynésien-Mélanésien* ; les uns sont adaptés à des îles ou à des atolls souvent minuscules puisque leur activité est tournée vers l'Océan ; les autres préfèrent des milieux terrestres relativement vastes où l'horticulture trouve les conditions optimales d'épanouissement.

Quoi qu'il en soit, les sites archéologiques de Nouvelle-Calédonie prouvent l'importance des contacts prolongés entre populations aux styles de vie probablement différents mais complémentaires. A partir du site de Vatcha, D. Frimigacci a pu noter la permanence du style *Lapita* de 2 000 ans avant J.-C. à 500 ans avant J.-C. et, d'après les premières investigations réalisées sur le très récent site de Boara (Koumac), il est probable que les contacts se prolongent sur une période beaucoup plus longue encore que la radiométrie au C. 14 pourra étalonner prochainement.

La découverte dans le site de Vatcha d'une obsidienne provenant d'une carrière située à Talasea en Nouvelle-Bretagne, à plusieurs milliers de kilomètres au nord de l'île des Pins, accrédite par ailleurs l'existence de relations interinsulaires à long rayon d'action et l'image d'une *Méditerranée océanienne*. La chose est d'importance, car on compartimente très facilement le monde océanien sur le plan socio-culturel, alors que tout porte à croire, à travers les témoignages archéologiques corroborés par la tradition orale, que les populations du Pacifique essaïmaient facilement et de façon raisonnée. L'implantation relativement récente (courant du XVIII^e siècle) de colonies samoanes, tongiennes ou wallisiennes dans l'archipel néo-calédonien, notamment aux îles Loyauté, serait donc le fruit d'une longue tradition et une preuve de profonde unité du monde océanien, au-delà du clivage trop souvent amplifié mélanésien-polynésien. Et s'il reste vrai que l'élément dominant du peuplement autochtone de la Nouvelle-Calédonie, très certainement de provenance hébridaise, présente un certain nombre de caractères anthropologiques suffisamment précis pour être défini comme étant *mélanésien*, on doit aussi mentionner la réalité du brassage ancien de la population autochtone de l'archipel néo-calédonien, afin de redresser certaines idées reçues, fortement ancrées. Ainsi l'immixtion des « Polynésien » en Nouvelle-Calédonie ne doit-elle plus être perçue comme un phénomène récent (datant seulement des XVII^e et XVIII^e siècles). De même *Polynésien* et *Mélanésien* ont vu leur mode de vie évoluer différemment beaucoup plus en fonction de considérations écologiques que de critères socio-culturels. L'ancrage de la tradition *Lapita* en *Polynésie*, l'existence bien enracinée de populations polynésiennes au cœur même de la *Mélanésie* plaident indubitablement en faveur d'une perception unificatrice du monde océanien.

Au bout du compte, seule une connaissance archéologique approfondie pourra préciser l'exacte mise en place du peuplement autochtone de la Nouvelle-Calédonie et l'importance réelle de ses différentes composantes. Le site de Boara avec ses quatre niveaux successifs d'implantation humaine et une

cinquantaine de tumuli anthropiques devrait confirmer certaines lignes directrices de recherche. D'ores et déjà, certains éléments font apparaître une grande continuité dans l'organisation spatiale proto-historique, comme en témoigne par exemple la superposition parfaitement synchrone d'unités d'habitat à quatre époques différentes.

B. L'IRRUPTION DES EUROPÉENS ET LA MISE EN PLACE D'UN PEUPEMENT COSMOPOLITE

James Cook est le premier navigateur européen à avoir abordé en Nouvelle-Calédonie. Cette découverte intervint le 4 septembre 1774, bien après celles des îles Salomon (1568), de Tahiti et d'Espirito Santo (1605) ou même de la Tasmanie et de la Nouvelle-Zélande (1642), des Fidji (1643) ou des Tonga (1644). A l'écart des grandes routes suivies par les Espagnols et les Hollandais, la Nouvelle-Calédonie doit sa découverte au hasard qui commande en fin de compte les recherches les plus systématiques (Faivre, Poirier, Routhier, 1955, p. 72). La reconnaissance des côtes de Grande-Terre, commencée par Cook, fut achevée par d'Entrecasteaux. La découverte de l'île des Pins est de quelques jours postérieure à celle de la Grande-Terre. Elle est aussi le fait de Cook. Celle de Maré réalisée par Butler date de 1794, celle de Lifou et d'Ouvéa est liée au passage de Dumont d'Urville en 1827, en route pour Vanikoro d'où il devait ramener les restes de l'expédition entreprise en 1785 par La Pérouse. Avec la création de Port-Jackson (Sydney) et les débuts de la colonisation pénale en Australie (26 janvier 1788), les voyages anglais se multiplièrent dans le Pacifique sud-ouest. Mais la Nouvelle-Calédonie n'intéresse encore personne. La présence d'un récif de plus de 1 000 km de développement, et surtout la difficulté d'établir de bonnes relations avec les populations autochtones depuis le passage d'Entrecasteaux la font oublier. L'accueil prétendument fait aux baleiniers accrédite l'idée d'une grande insécurité.

La découverte du santal, bois précieux fort prisé des Chinois, en 1841 à l'île des Pins et à Maré, puis en 1842 à Lifou et Ouvéa, allait déterminer les premières incursions européennes dans l'archipel néo-calédonien. Le santal était à la base d'un fructueux commerce triangulaire entre l'Angleterre, la Chine et les mers du sud : il servait à payer le thé qui était importé de Chine vers l'Angleterre ; en contrepartie il permettait l'écoulement en Océanie, pour son achat, d'une multitude d'ustensiles de pacotille originaires de Grande-Bretagne. Au nord de l'archipel, dont le santal était absent, l'intérêt des trafiquants anglais se portait sur la pêche au trévang ou bêche de mer (*Holoturia atra*) à qui Indonésiens et Chinois attribuaient des vertus aphrodisiaques.

Le premier établissement à terre date de 1841. Il a pour cadre Gadgi, à l'île des Pins. Il ne dure qu'un an. Le contact du monde insulaire autochtone avec cette « faune » marginale d'origine européenne ne se fait pas sans heurts, parfois violents, pouvant entraîner des massacres.

A partir de 1843, la présence missionnaire vint apporter une image nouvelle de l'humanité blanche. Mais les luttes d'influence entre confessions, catholique et protestante, mettant en présence de fortes personnalités, détermina bien vite l'intérêt des grandes puissances européennes. L'acte de prise de possession du 24 septembre 1853 procura un avantage décisif à la France dans le cadre de l'archipel néo-calédonien. Dès l'origine, les nouvelles autorités décidèrent d'en faire un lieu de déportation, puis une colonie de peuplement. La mise en place du peuplement européen s'établit suivant un processus saccadé. A l'origine on notait des Irlandais et des Allemands, mais peu de Français, parmi les civils. L'arrivée en 1858 de planteurs réunionnais venant acclimater la culture de la canne à sucre et accessoirement celle du café marqua en fait le début de l'implantation rurale européenne. De 1863 à 1897, elle fut complétée par la présence de plusieurs milliers de condamnés politiques et de droit commun qui ne laissèrent somme toute que des traces légères, eu égard à leur nombre (F. Doumenge, 1966, p. 151). Les condamnés politiques ne furent que de passage ; par contre un certain nombre de « droit commun » firent souche dans le Territoire après avoir purgé leur temps de peine. Il en fut de même pour les déportés kabyles qui s'assimilèrent peu à peu au peuplement européen. Aux aventuriers de la première époque, succédèrent des familles laborieuses, souvent modestes. Le brassage s'effectua avec le temps. En fait, s'il existait une ligne de clivage à l'intérieur du peuplement européen, elle passait entre d'une part le personnel administratif et militaire, composé de gens de passage pourvus de « l'autorité », d'autre part les agriculteurs et commerçants qui ont fait souche ou désiraient le faire et voulaient, plus qu'ils ne le pouvaient, déterminer le cours des affaires publiques locales.

Le constant déséquilibre des sexes a favorisé très tôt le mélange des races, en l'occurrence l'union d'Européens et de Mélanésiennes. Phénomène important, le métissage n'a jamais acquis en Nouvelle-Calédonie de personnalité collective comme cela est le cas en Polynésie française et dans la plupart des îles tropicales.

A la fin du XIX^e siècle, l'économie du Territoire était basée principalement sur le système de l'extraction minière et sur celui des plantations. Ces secteurs utilisaient beaucoup de main-d'œuvre. Dès l'instant où les autochtones, à la démographie déclinante, furent jugés « inaptes » à de telles activités, l'économie ne put se développer sans un apport extérieur en travailleurs. Encore fallait-il trouver une main-d'œuvre bon marché, habile, sachant produire un travail continu tout en restant détachée du pays pour ne pas en subir l'influence et l'attrance. Les Asiatiques répondaient parfaitement à ces critères (F. Doumenge, 1966, p. 158). Un groupe de Chinois engagés par la Société Le Nickel fut introduit sous contrat dans le Territoire dès 1884. Des Indochinois originaires du Tonkin arrivèrent ensuite (1891). En 1895, ce fut le tour des Japonais, puis des Indonésiens de Java. La multiplicité des sources de main-d'œuvre avait pour but d'empêcher la formation de minorités ethniques trop importantes.

La fin du XIX^e siècle vit aussi la venue de condamnés vietnamiens. Ceux-ci étaient astreints au régime pénitentiaire déjà en vigueur pour les Européens et les Kabyles. Comme eux ils étaient placés en qualité d'ouvriers agricoles chez les colons caféiculteurs ou éleveurs (J. Moret, 1974, p. 3). Les migrations asiatiques furent longtemps modestes en quantité, du fait de l'abondance de la main-d'œuvre pénitentiaire et de la possibilité de recruter des travailleurs néo-hébridais. Au recensement de 1887, on comptait 1 825 travailleurs réglementés, dont 991 Hébridais, en Nouvelle-Calédonie. A l'inverse, l'afflux des forçats (« *le robinet d'eau sale* ») put être stoppé par Feillet ; la demande des colons et des chefs de mines se faisant pressante, entre 1900 et 1914, le nombre des Tonkinois évolua entre 400 et 600, celui des Javanais passa de 200 à plus de 1 200, tandis que les Japonais se stabilisèrent autour d'un millier, après avoir atteint le chiffre de 2 500 au début du XX^e siècle. A la suite d'une convention commerciale conclue en 1911 entre la France et le Japon, la Nouvelle-Calédonie vit s'établir plusieurs dizaines de familles japonaises comme résidents libres (à partir de 1913). Celles-ci investirent tant dans l'agriculture de plantation que dans le commerce de détail.

« Le grand mouvement d'expansion économique qui va accompagner l'après-guerre provoque une accélération brutale des mouvements de population asiatique dans les territoires d'administration française qui connaissent alors un rapide développement des mines et des plantations. En 1929, à la veille de la grande crise économique, il y a en Nouvelle-Calédonie 6 230 Tonkinois, 7 699 Javanais et plus de 1 500 Japonais. La population asiatique est alors plus nombreuse que celle d'origine européenne » (F. Doumenge, 1966, p. 162). Chinois et Japonais gagnèrent une solide réputation de plongeurs de nacre et de trocas ou de pêcheurs de trévang. Les Vietnamiens marquèrent surtout l'histoire minière et celle des travaux publics. Les ressortissants indonésiens étaient liés plus particulièrement à l'agriculture de plantation.

A partir de 1930, l'administration multiplia les formalités pour arriver à freiner, puis arrêter la pénétration asiatique. Dès l'expiration du temps d'engagement, on s'efforçait de rapatrier la main-d'œuvre sans procéder à de nouvelles embauches. Il ne restait plus que 1 841 Tonkinois en 1932 et 3 897 Javanais en 1934 (F. Doumenge, 1966, p. 163). En 1939, à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, la Nouvelle-Calédonie comptait tout de même 3 960 Tonkinois, 8 899 Javanais et 1 500 Japonais (F. Doumenge, 1966, p. 164). La crise économique ayant été surmontée dès 1935, grâce pour une bonne part à l'aide financière de la Métropole, les communautés asiatiques restèrent nombreuses. En ce qui concerne le groupe javanais, on assista même à une installation massive.

Grâce aux recensements quinquennaux ou décennaux établis durant la période 1901-1936, on peut suivre aisément l'évolution des principaux groupes ethniques (Mélanésien, Européen et communautés asiatiques). On remarque ainsi l'exacte intensité du flux puis du reflux des Asiatiques. Mais fait qui jusqu'alors était passé inaperçu, on note aussi un net recul des Européens et une stagnation des Mélanésien. Le recul européen provient pour l'essentiel de la disparition progressive de la population pénitentiaire, accessoirement du départ de nombreuses familles de colons arrivés au début du siècle, attirés par la propagande tapageuse du gouverneur Feillet.

Au-delà des chiffres bruts, une analyse par pourcentage permet de déceler la mise en place progressive d'une population multi-ethnique. C'est dans ce contexte démographique que se situe l'irruption de la Nouvelle-Calédonie sur les théâtres océaniques de la Deuxième Guerre mondiale.

C. VERS UNE SOCIÉTÉ PLURI-ETHNIQUE STABLE

L'entrée en guerre du Japon entraîna l'expulsion de leurs ressortissants de Nouvelle-Calédonie et la mise sous séquestre de leurs biens. Les convois de Tonkinois et Javanais s'arrêtèrent, les communications maritimes ne pouvant plus être assurées. En 1945 les Vietnamiens obtinrent le droit de libre résidence. Ils abandonnèrent pour la plupart leurs activités sur mines pour se consacrer soit à l'approvisionnement de Nouméa en produits maraîchers, soit à des activités urbaines en devenant jardiniers, coiffeurs, tailleurs, restaurateurs ou en tenant de petites boutiques.

Les Javanais ont été pour leur part rapatriés après la Deuxième Guerre mondiale et l'accession à l'indépendance de l'Indonésie. Le rapatriement des Vietnamiens originaires du Tonkin s'effectua plus tard, entre juillet 1963 et février 1964 (2 142 personnes). Dès lors disparut la crainte de voir les communautés asiatiques constituer de véritables corps étrangers à l'intérieur du Territoire. Sur le marché de la main-d'œuvre, le départ des Asiatiques fut rapidement compensé par les migrations de Polynésiens originaires de territoires sous administration française. Confrontés chez eux à un problème difficilement soluble de surpopulation et de sous-emploi, ces migrants, attirés par la prospérité néocalédonienne liée à l'industrie du nickel, n'ont pas attendu le départ des Vietnamiens pour venir s'embaucher à Nouméa.

Les Tahitiens ont été les premiers à entreprendre la migration. Ils participèrent à la construction de la nouvelle usine hydroélectrique de Yaté, puis à divers aménagements routiers visant à désenclaver les centres de brousse. Ils s'installèrent aussi sur les sites miniers et à l'usine métallurgique de Doniambo.

Avec la mise en place du centre d'expérimentation atomique du Pacifique (1963), les migrations de Tahitiens se font moins nombreuses et ce d'autant que celles-ci ne comportent le plus souvent que des chefs de famille ayant laissé « au pays » femmes et enfants. Entre-temps un processus de transfert de population s'est mis en place entre les îles Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie. Ces petites îles surpeuplées et sans ressources n'ont d'autre issue que de compenser leur excédent naturel par le départ massif d'un nombre important de leurs ressortissants. Ce mouvement a pu se développer dès l'instant où les liaisons régulières se sont créées avec Nouméa.

L'arrivée massive des Wallisiens n'a guère concurrencé l'implantation tahitienne dans la mesure où leur main-d'œuvre ne possédait pas le niveau de qualification des migrants polynésiens qui les ont précédés.

A partir de 1962 et du départ des Vietnamiens, l'afflux wallisien s'est fortifié par la venue de familles entières. Une colonie stable naquit de la sorte. Elle comptait plus de 3 000 personnes dès 1963. La plupart vivent à Nouméa et dans sa banlieue.

La communauté tahitienne s'est stabilisée pour sa part à l'approche des années 1970. La diminution de l'activité économique en Polynésie française, conjuguée au « boom du nickel » en Nouvelle-Calédonie, a incité une part importante des migrants à suivre l'exemple wallisien et à s'installer en Grande-Terre d'une manière permanente.

Dès 1967-1968, les bases d'une société pluri-ethnique sont en place. Ainsi les communautés vietnamienne et indonésienne sont-elles parfaitement insérées dans la population urbaine à dominante européenne, tout en gardant leur personnalité.

La communauté européenne s'est profondément renouvelée depuis la Seconde Guerre mondiale. L'accession à l'indépendance de la plupart des territoires français extramétropolitains a fait converger vers Nouméa un grand nombre d'hommes d'affaires, d'administrateurs, quelques colons aussi. Tour à tour, on assista à l'installation de natifs du Vietnam, d'Afrique du Nord, puis d'Afrique Noire, fuyant la difficile adaptation à la vie en Métropole. Avec le « boom économique » de 1969-1972, les Français de Métropole sont arrivés en masse. Mais à la différence de ce qui s'est passé au début du siècle, il ne s'agissait pas de venues organisées, ni de postulants à des expériences agricoles. Les derniers arrivants sont venus renforcer les secteurs de l'industrie, du commerce ou des services. Le dernier phénomène migratoire revint aux Antillais. Il s'est effectué lui aussi au moment du « boom économique ». Son importance numérique a été suffisante pour qu'ils forment depuis 1969-1970 un véritable groupe ethnique pourvu de caractères culturels nettement affirmés.

Au recensement d'avril 1976, le Territoire de la Nouvelle-Calédonie comptait 133 233 habitants. 42 % étaient de souche mélanésienne, 38 % d'origine européenne, 7 % provenaient des îles Wallis et Futuna, 5 % du Territoire de la Polynésie française ; on notait en outre 3,8 % d'origine indonésienne, 1,5 % d'ascendance vietnamienne et près de 3 % de provenances diverses (Antilles, Mascareignes, Afrique, Comores). La Nouvelle-Calédonie présente donc une population faisant référence à des degrés divers, à tous les continents. C'est l'exemple même de l'espace multi-ethnique.

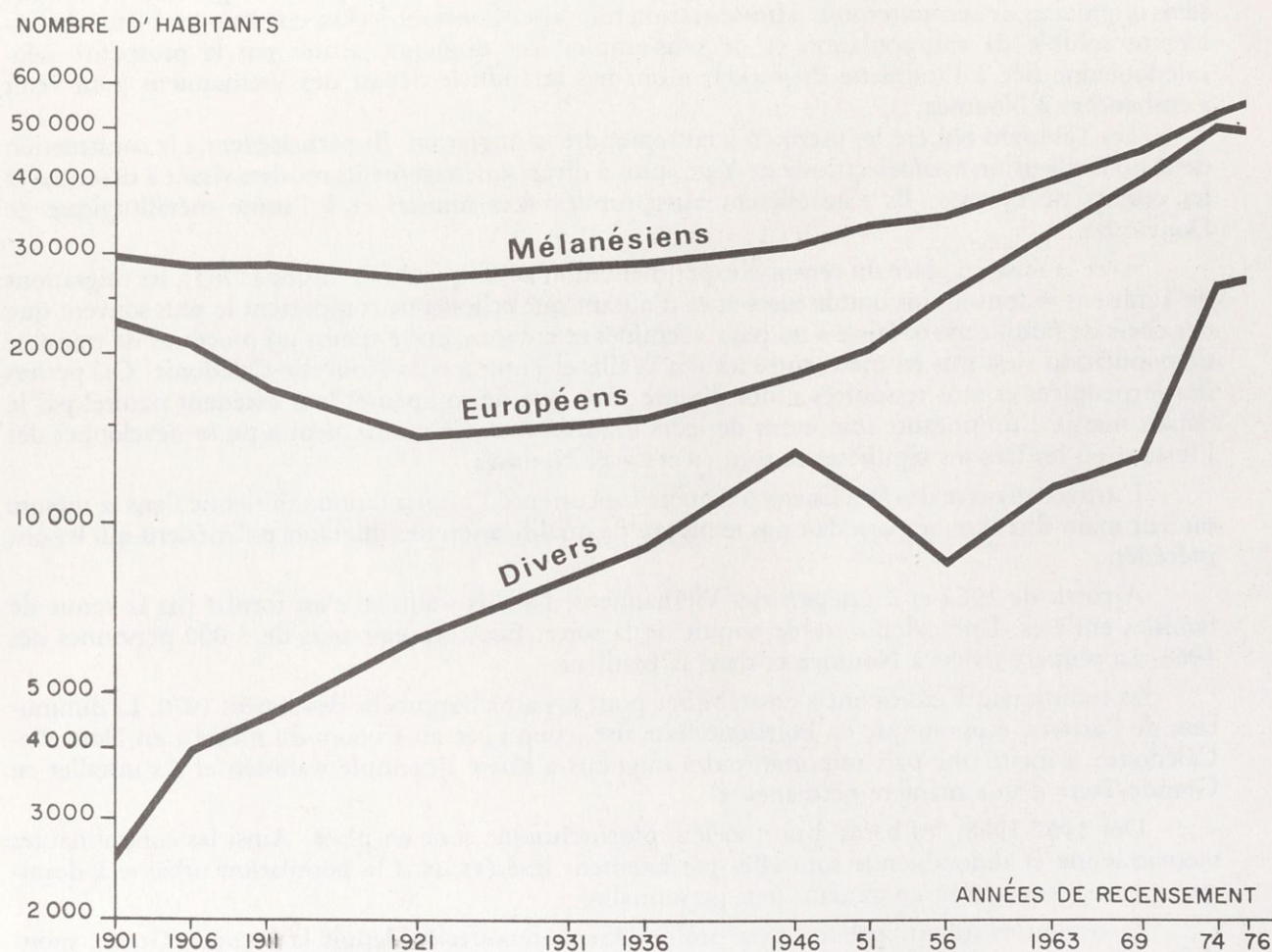


Fig. 2.— L'évolution de la population de la Nouvelle-Calédonie par grands groupes ethniques entre 1901 et 1976

II. — LA RÉPARTITION DE LA POPULATION CONTEMPORAINE

A. LOCALISATION ET DENSITÉ

La population a une répartition très contrastée dans l'archipel néo-calédonien : 56 % des habitants se concentrent dans la presqu'île de Nouméa ou dans ses abords immédiats. Sur le pourtour de la Grande-Terre, on note tous les 30 à 40 km un « bourg » rural parfois jumelé à un centre minier, fort en général de 500 à 1 000 habitants. L'implantation des Européens se consacrant à une activité agricole, comme éleveurs dans les plaines de la côte occidentale, comme caféiculteurs dans les basses vallées de la côte orientale, a rejeté depuis un siècle la population rurale autochtone dans les moyennes et les hautes vallées difficiles d'accès de la chaîne centrale. Toutefois aucun établissement humain ne se situe au-dessus de la ligne des 500 m qui ceinture près du quart de la superficie de la grande île et moins de 3 % de la population du Territoire s'inscrivent entre la courbe des 100 et celle des 500 m. Il existe ainsi de vastes zones vides d'hommes : le vaste massif minier du sud entre Thio, Yaté, le Mont-Dore et La Tontouta, la zone collinaire entre Bourail et Poya, les savanes entre Muéo et Pouembout, puis de Voh à Gomen, la totalité de la pointe septentrionale de la Grande-Terre, sur la côte nord-est, le massif du Mont Panié ou encore certains secteurs de la chaîne centrale, entre Hienghène et Voh ou Ponérihouen et Pouembout ; enfin aux îles, le sud de Maré. L'étendue de ces différentes zones traduit bien le sentiment de sous-peuplement que ce territoire donne dès le premier abord à l'observateur de passage.

Si la quasi-totalité des allochtones se rassemble dans l'agglomération nouméenne et dans une trentaine de bourgs ou de centres miniers situés sur le littoral de la Grande-Terre, principalement sur la côte ouest, en revanche la population autochtone se dilue en de multiples établissements ruraux, souvent de taille modeste, dans la chaîne centrale, sur le littoral oriental de Grande-Terre et dans les îles périphériques.

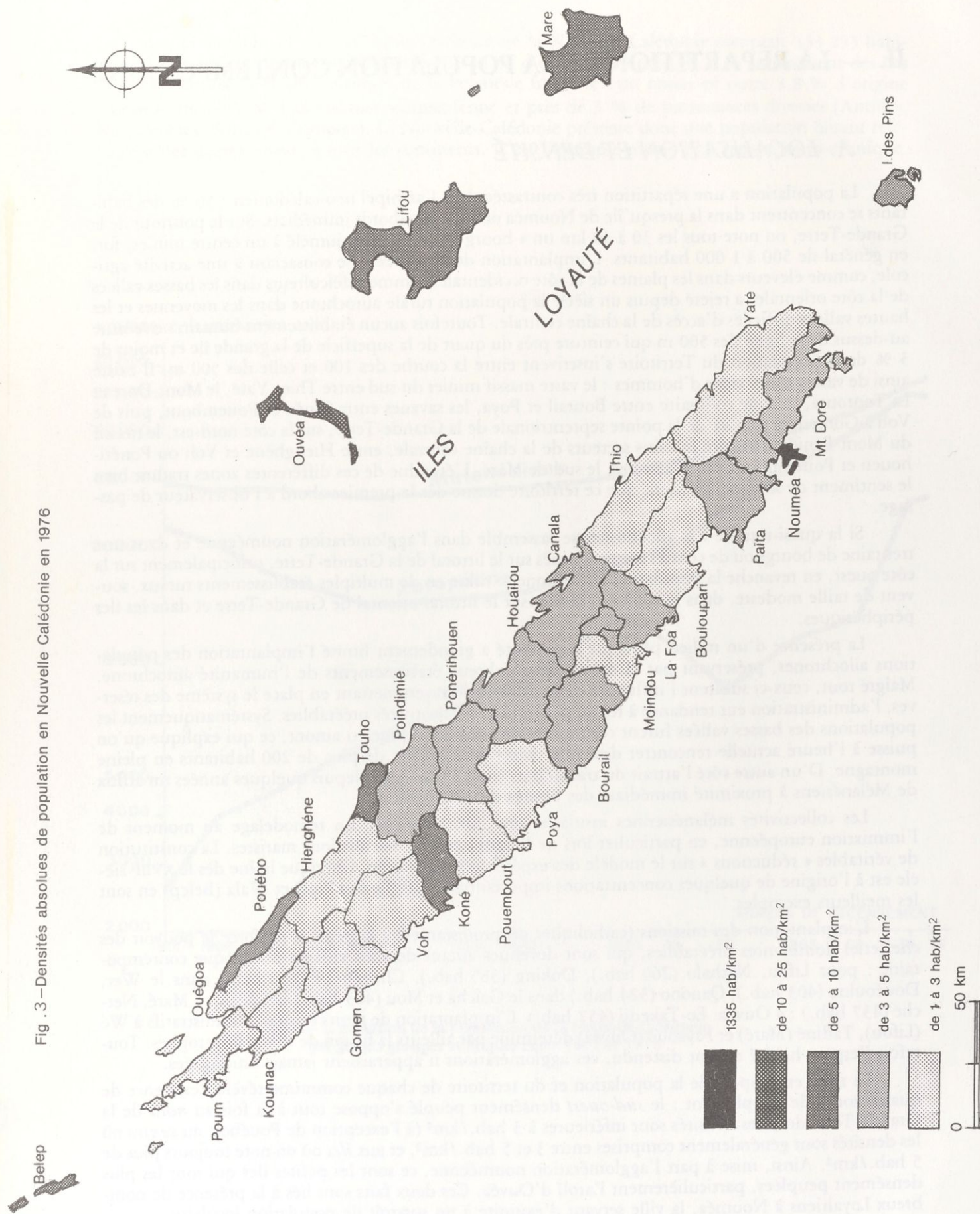
La présence d'un milieu physique tourmenté a grandement limité l'implantation des populations allochtones, préservant par là même de nombreux établissements de l'humanité autochtone. Malgré tout, ceux-ci subirent l'influence de la colonisation : en mettant en place le système des réserves, l'administration eut tendance à regrouper certaines collectivités préétablies. Systématiquement les populations des basses vallées furent contraintes de chercher refuge en amont, ce qui explique qu'on puisse à l'heure actuelle rencontrer des collectivités autochtones de plus de 200 habitants en pleine montagne. D'un autre côté l'attrait du travail hors tribu a provoqué depuis quelques années un afflux de Mélanésiens à proximité immédiate des bourgs de colonisation.

Les collectivités mélanésiennes insulaires ont subi elles aussi un remodelage au moment de l'immixtion européenne, en particulier lors de l'établissement des missions maristes. La constitution de véritables « réductions » sur le modèle des expériences menées en Amérique latine dès le XVIII^e siècle est à l'origine de quelques concentrations importantes : Vao (île des Pins) et Wala (Belep) en sont les meilleurs exemples.

L'implantation des missions (catholiques ou protestantes) a largement renforcé le pouvoir des chefferies dominantes préétablies, qui sont devenues autant de vrais villages à l'époque contemporaine : pour Lifou, Nathalo (269 hab.), Doking (385 hab.), Chépénéhé (405 hab.) dans le Wet, Douéoulou (403 hab.), Qanono (324 hab.) dans le Gaïcha et Mou (403 hab.) en Löessi ; à Maré, Netché (437 hab.) ; à Ouvéa, Eo-Takedji (457 hab.). L'implantation de petits centres administratifs à Wé (Lifou), Tadiné (Maré) et Fayaoué (Ouvéa) détermine par ailleurs la fusion de tribus limitrophes. Toutefois l'espace habité restant distendu, ces agglomérations n'apparaissent jamais unicentrées.

La mise en rapport de la population et du territoire de chaque commune révèle l'existence de quatre zones de peuplement : le *sud-ouest* densément peuplé s'oppose tout à la fois au *nord* de la Grande-Terre dont les densités sont inférieures à 3 hab./km² (à l'exception de Pouébo), au *centre* où les densités sont généralement comprises entre 3 et 5 hab./km², et aux *îles* où on note toujours plus de 5 hab./km². Ainsi, mise à part l'agglomération nouméenne, ce sont les petites îles qui sont les plus densément peuplées, particulièrement l'atoll d'Ouvéa. Ces deux faits sont liés à la présence de nombreux Loyaltiëns à Nouméa, la ville servant d'exutoire à un surcroît de population insulaire.

Fig. 3 — Densités absolues de population en Nouvelle Calédonie en 1976



L'importance des zones vides d'hommes fausse dans de très nombreux cas cette représentation des densités. Le rapport de la population et de l'espace de mise en valeur permet de déceler une pression démographique appréciable dans de multiples municipalités de Grande-Terre, particulièrement à Yaté et à Pouébo, sur la côte au vent.

L'analyse régionale de la population révèle une deuxième constante due à la nature de la relation qu'entretient l'homme avec le sol. Si on met à part l'agglomération de Nouméa, le Territoire de la Nouvelle-Calédonie associe toujours deux espaces : l'un exclusivement réservé aux autochtones mélanésiens, l'autre destiné à subvenir à la société pluri-ethnique à dominante européenne. Il convient pour cela d'analyser la situation de part et d'autre de cette barrière, non seulement théorique, mais aussi juridique et psychologique. Il existe des réserves dans lesquelles les habitants ont le sentiment, d'ailleurs réel, d'être à l'étroit. Certaines tribus vivent dans des réserves en bord de mer, sans possibilité d'extension. Si l'on se réfère à nouveau à la région de Yaté, on note que la tribu d'Unia comprend en permanence plus de 500 hab. pour un territoire n'excédant pas 693 ha. ; la densité de population est de 76,6 hab./km². La situation est tout aussi critique à Touaourou (61 hab./km² correspondant à 415 personnes pour 681 ha) et à Goro (67 hab./km² correspondant à 120 hab. pour 79 ha). Globalement, les réserves autochtones de Yaté représentent 1 554 ha et abritent 1 065 personnes, soit 68,5 hab./km². L'espace rural de colonisation regroupe 2 500 ha de terres cultivables, mais seulement 300 personnes : la densité est donc six fois moins élevée (12 hab./km²). Or si les Mélanésiens vivant en tribus sont tous des paysans, planteurs d'ignames et de café, les non-autochtones ne sont pas tous des ruraux. S'ils le sont, ils pratiquent en général l'élevage extensif des bovins qui s'accommode de très faibles densités de population. Les différences de densité révèlent ainsi deux situations très contrastées dont l'origine est à placer dans un clivage ethnique existant aussi au plan économique.

B. L'IMPLANTATION DES GRANDS GROUPES ETHNIQUES

Chaque grand groupe ethnique présente des lieux de prédilection et des zones de faiblesse à l'intérieur de l'archipel néo-calédonien. Les Mélanésiens par exemple ne sont guère plus nombreux que les Polynésiens dans la ville de Nouméa (17 % de la population communale pour les uns, 14 % pour les autres).

L'implantation des Mélanésiens intéresse l'ensemble des communes à des degrés divers. L'ethnie autochtone est majoritaire dans dix-neuf d'entre elles. Dans les cinq communes insulaires, la quasi-totalité de la population est mélanésienne. A l'inverse dans l'agglomération nouméenne (prise au sens le plus large du terme : Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta), moins de 30 % des résidents sont de souche autochtone. Entre ces deux extrêmes sont à situer les deux autres régions : les communes de la côte au vent (à l'exception de Thio) mentionnent de 70 à 90 % de Mélanésiens dans leur population, tandis que Thio et la plupart des municipalités de la côte sous le vent en comptent de 30 à 50 %. Les communes de Moindou, Koné, Voh, Gomen et Ouégoa se présentent comme une zone transition puisque la proportion des Mélanésiens varie entre 50 et 70 % (fig. 4).

Deux communes, l'une rurale (Lifou), l'autre urbaine (Nouméa), retiennent à elles seules plus de 10 % des Mélanésiens. Les îles Maré et Ouvéa, quatre communes limitrophes situées sur la côte au vent de la Grande-Terre (Canala, Houaïlou, Ponérihouen et Poindimié), la municipalité de La Foa sur la côte ouest et celle du Mont-Dore dans le sud, comptent chacune plus de 3 % des effectifs de l'ethnie autochtone. En définitive, Nouméa, les îles Loyauté et l'ensemble Canala-Houaïlou sont les trois zones d'implantation privilégiées de cette ethnie à l'époque contemporaine. Ceci est le résultat d'un drainage récent d'une partie de cette population vers les principaux centres d'activité économique.

L'implantation des Européens est partiellement le négatif de celle des Mélanésiens. La population insulaire comporte toujours moins de 10 % d'Européens (en fait de 1 à 3 %), celle de la côte au vent (mis à part Thio) moins de 20 %. Par contre dans la majorité des localités de la côte sous le vent, les Européens entrent pour plus de 30 % dans la composition de la population. A Nouméa, Mont-Dore, Farino, Bourail et Koumac plus de la moitié, si ce n'est les trois quarts ou même la totalité des résidents sont originaires d'Europe. Jusqu'à un passé récent cette situation était perçue comme une conséquence directe de la partition de l'espace néo-calédonien réalisée au début du siècle à l'issue du cantonnement des populations mélanésiennes et du refoulement d'une partie d'entre elles des plaines de la côte ouest vers les hautes vallées de la côte est. Actuellement le développement urbain interfère

Fig. 4— L'implantation des Mélanésiens en Nouvelle-Calédonie en 1976

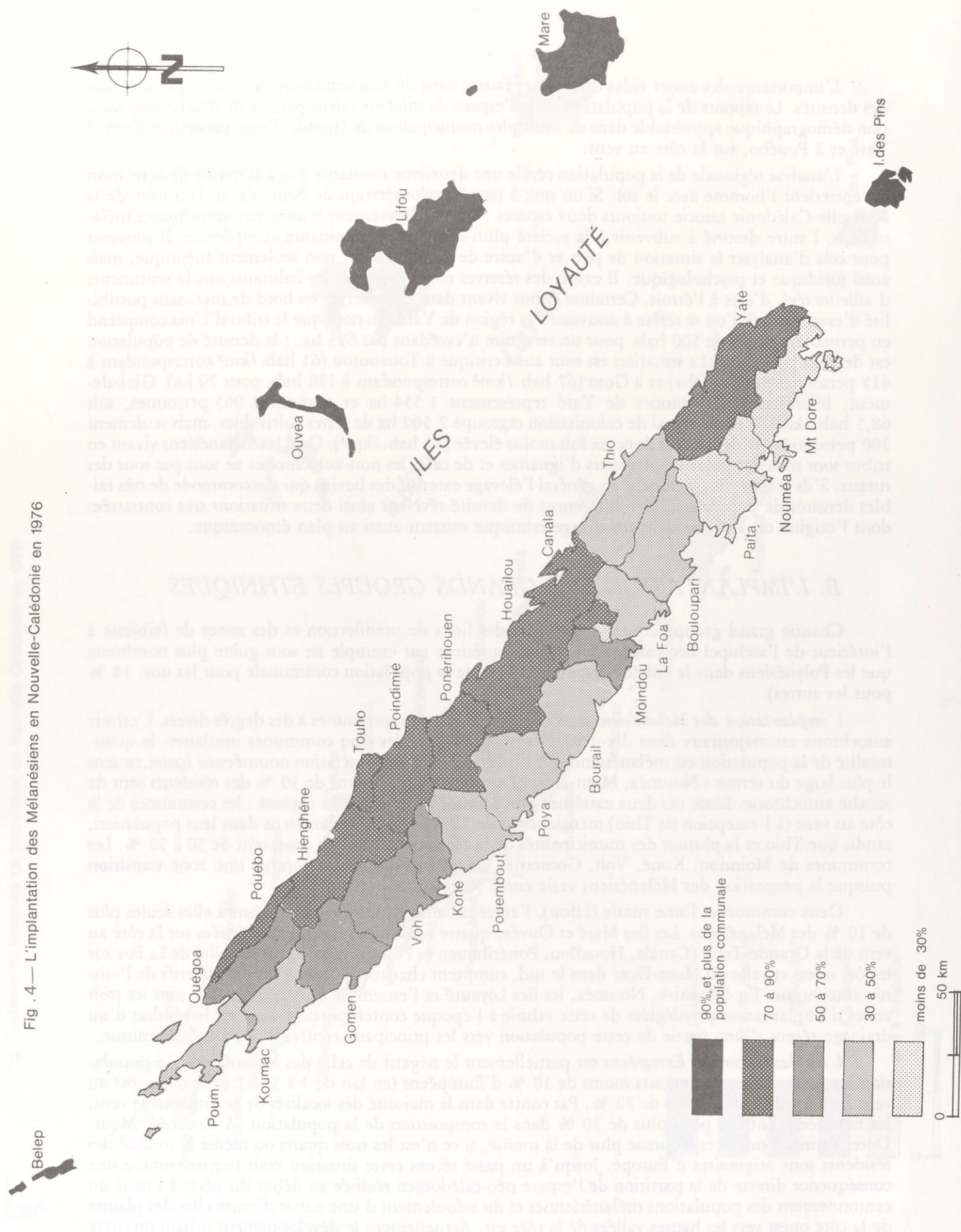


Fig . 5 L'implantation des Européens en Nouvelle-Calédonie en 1976

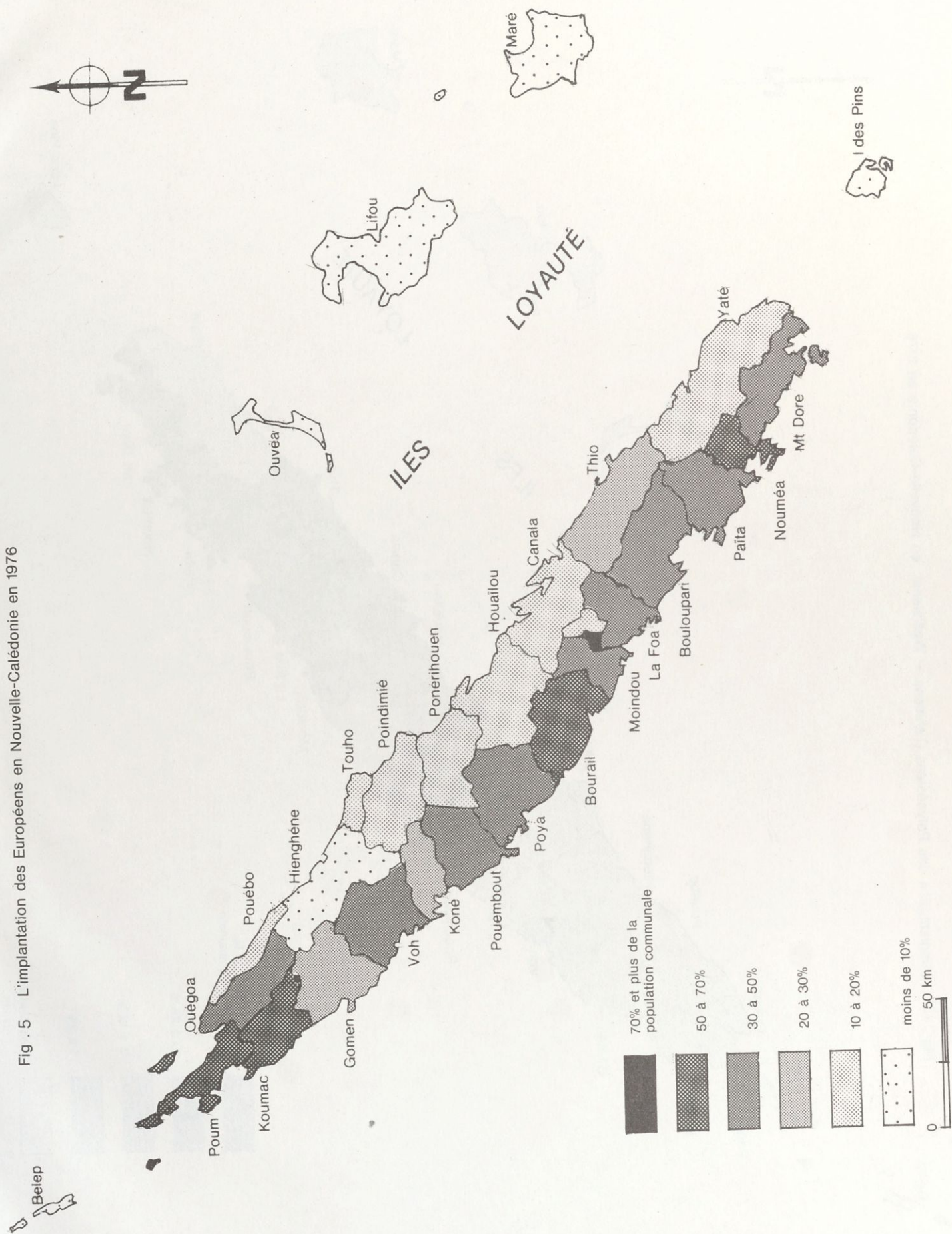
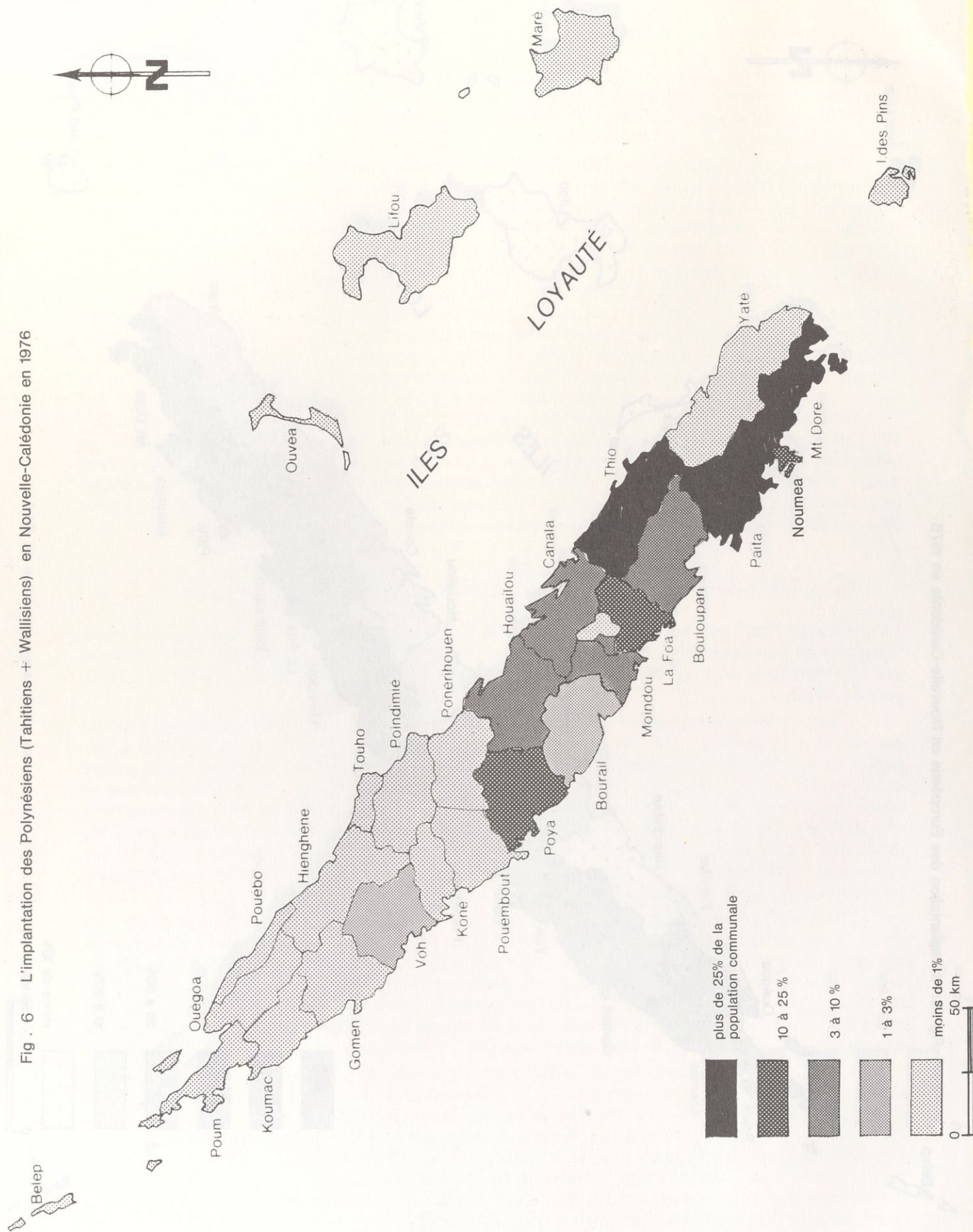


Fig. 6 L'implantation des Polynésiens (Tahitiens + Wallisiens) en Nouvelle-Calédonie en 1976



sur cet acquis de la colonisation rurale. Il ne l'oblitére jamais totalement : à Bouloupari, Moindou, Farino, Pouembout, Ouégoa et Voh, l'enracinement des Européens est parfois centenaire. L'activité actuelle reste largement liée au travail de la terre et à défaut à l'élevage des bovins (fig. 5).

La minuscule commune de Farino constitue un anachronisme puisqu'elle n'est peuplée que d'Européens, alors que Sarraméa, sa voisine comporte essentiellement une population autochtone. Cette opposition est une conséquence directe de la révolte de 1878 : le territoire de Farino fut vidé de ses habitants autochtones qui luttèrent jusqu'au bout contre les troupes coloniales et furent de ce fait déportés à Belep ou à l'île des Pins, alors que Sarraméa vit les siens rallier à temps les auxiliaires mélanésiens participant, aux côtés des troupes coloniales, à la « pacification » de l'arrière-pays de La Foa.

60,9 % de la population d'origine européenne vivent à Nouméa en 1976. Comme le Mont-Dore en draine 8,4 %, Dumbéa 4,6 % et Païta 2,3 %, la zone urbaine centrée sur Nouméa regroupe à elle seule 76,3 % des effectifs de souche européenne. Les centres miniers en rassemblent 6,3 %, les communes rurales de Grande-Terre 17 %, les îles 0,4 % seulement. Si on compare la côte est et la côte ouest on constate que la première région retient près de trois fois moins d'Européens que la seconde (6,8 % contre 16,2 %). En dehors de Nouméa la présence des Européens est sensible à Bourail (3,8 %), Koumac (2,5 %) et Poya (2,1 %).

L'origine des Européens résidant en Nouvelle-Calédonie est extrêmement variée. Pourtant en 1976 plus de 60 % sont nés dans le Territoire ; 29 % ont un lieu de naissance métropolitain ; 2 % viennent d'un pays européen autre que la France ; près de 5 % sont originaires d'Afrique, principalement d'Algérie, plus d'1 % des départements français d'Outre-Mer.

L'implantation des Polynésiens (originaires des îles Wallis et Futuna ou de Tahiti et des archipels voisins) a une expression très différente de celle des Mélanésiens ou de celles des Européens. Dans les trois communes suburbaines (Mont-Dore, Dumbéa et Païta) et dans le vieux centre minier de Thio, cette ethnie océanienne représente plus du quart de la population totale, à Nouméa 15 %, à La Foa et à Poya plus de 12 %. Dans les communes de la moitié nord de la Grande-Terre, dans les îles et à Yaté, la part revenant aux Polynésiens est par contre minime (en général moins de 1 % de la population communale). Plus que les Européens, les Polynésiens ont une implantation étroitement liée à l'activité minière et à l'urbanisation croissante du Territoire (Nouméa accueille 59 % des Tahitiens et 44 % des Wallisiens, le Mont-Dore 21 % des Tahitiens et 24 % des Wallisiens) (fig. 6).

A l'inverse *l'implantation des Indonésiens* évoque toujours une histoire rurale. Les communes où ils représentent plus de 5 % de la population se situent pour la plupart dans la moitié septentrionale du Territoire (Pouembout, Koné, Gomen, Hienghène, Touho). Seules les municipalités de Bouloupari et de Païta font exception. D'une façon générale les Indonésiens qui furent introduits en Nouvelle-Calédonie lorsque la main-d'œuvre pénitentiaire fit défaut dans les exploitations agricoles européennes, firent souche et se consacrèrent jusqu'au « boom économique » de 1969-1972 au maraîchage et à la caféiculture. Depuis les jeunes générations se sont intégrées avec aisance dans la société technicienne.

L'implantation des autres minorités ethniques est infiniment plus restreinte. Aucune ne déborde véritablement le cadre de l'agglomération nouméenne. Leurs effectifs sont loin d'être négligeables puisqu'on compte près de 2 000 Vietnamiens, plus de 1 000 Néo-Hébridais et quelque 1 500 Antillais.

L'implantation de ces minorités ethniques doit être désormais perçue comme une donnée fondamentale de la démographie néo-calédonienne puisque deux Vietnamiens et deux Indonésiens sur trois sont nés dans l'archipel et qu'il en est de même pour la moitié des Wallisiens et le tiers des Tahitiens. Dans moins d'une génération, ce seront les quatre cinquièmes de la population qui pourront se considérer comme natifs du pays. Le sentiment d'autochtonie aujourd'hui associé au critère mélanésien n'aura plus la même résonance. Les critères de différenciation s'en trouveront certainement renouvelés.

La cohabitation à parité d'une communauté indigène et d'une communauté européenne fait l'originalité et l'intérêt de ce territoire. Au-delà de ce dualisme ethnique, une société rurale traditionnelle et une collectivité urbaine de type occidental se trouvent confrontées. La configuration de l'espace humanisé en est profondément affectée.

III. — LA CONFIGURATION DE L'ESPACE HUMANISE

L'extraction et la transformation du minerai de nickel constituent les éléments moteurs de l'économie néo-calédonienne. La fonction de distribution (transports et activités commerciales) et la consommation de services sont par ailleurs très développées ; le secteur tertiaire représente au total 60 % environ de la *production intérieure brute*. L'agriculture au contraire est en déclin, en particulier dans le secteur, hier si réputé, des cultures d'exportation.

La projection géographique de l'économie néo-calédonienne détermine la formation de trois zones d'étendue, d'activité et de population très différentes. La plus vaste est la zone rurale, la plus active la zone urbaine, la plus « productive » la zone minière.

A. LE DÉCOUPAGE ZONAL DE L'ESPACE NÉO-CALÉDONIEN

1) La mise en évidence d'un paradoxe

Le Territoire de la Nouvelle-Calédonie est découpé en trente-deux communes. Plusieurs d'entre elles accueillent concurremment des populations et des activités agricoles, urbaines ou minières. C'est en fonction de l'étendue de chaque activité que peut être définie l'appartenance de chaque commune à l'une des trois zones précitées. Dans vingt-trois communes le secteur agricole est prépondérant. Pour cinq autres, formant un arc de cercle dans la moitié sud de la Grande-Terre, l'activité de la mine a un rôle dominant. A Nouméa et dans les communes limitrophes de Mont-Dore, Dumbéa et Païta, l'emprise urbaine a un développement et un dynamisme exceptionnels.

Chaque commune, de la taille d'un canton métropolitain, une *micro-région* pourrait-on dire, est centrée sur un bourg possédant des activités de services. Deux d'entre elles (Bourail et Koumac), situées en zone rurale, bénéficient d'une armature urbaine. Dans les communes de Poya, Houaïlou et Canala, en zone minière, on découvre la juxtaposition de deux villages, l'un lié à l'environnement rural et aux activités agricoles, l'autre vivant en osmose avec les sites miniers. Enfin Yaté présente le cas anachronique d'un centre créé pour le développement d'une activité industrielle (une usine hydro-électrique en l'occurrence) qui est devenu peu à peu un relais d'approvisionnement pour les populations rurales confinées sur le littoral. Or l'activité dominante de cette commune reste la mine, mais celle-ci évolue sans avoir de lien privilégié avec le bourg et les populations de la région.

Si les zones minières et urbaines ont un développement continu, en revanche la zone rurale est morcelée en trois parties. La première qui comprend les six communes de Bourail, Moindou, La Foa, Sarraméa, Farino et Bouloupari, est ceinturée par la zone minière, la lagon occidental de Grande-Terre et les marges de la zone urbaine. La seconde unité occupe la partie de la Grande-Terre située au nord d'une ligne Monéo (Ponérihouen) - Népoui (Poya). Elle comporte douze communes. Enfin les cinq grandes dépendances insulaires de la Nouvelle-Calédonie se rattachent elles aussi à la zone rurale. Au total, 65 % du Territoire s'inscrivent en zone rurale, 26,4 % en zone minière, 8,6 % en zone urbaine.

La population et les activités obéissent à une répartition différente : 33 % des habitants de Nouvelle-Calédonie déterminant 10 % de la production intérieure brute résident en zone rurale, 11 % de la population du territoire et 25 % de la *p.i.b.* sont le fait de la zone minière, tandis que l'agglomération nouméenne rassemble 56 % des hommes et 65 % des activités productrices de biens ou de services. Il existe donc de profondes disparités d'une zone à l'autre et, au-delà de ce découpage, entre un espace urbain et industriel géographiquement restreint qui rassemble l'essentiel des effectifs humains et de la production du territoire, et un espace agricole très insuffisamment peuplé, dont les productions sont de plus en plus marginales à l'échelle de l'économie néo-calédonienne.

2) L'espace agricole de la Nouvelle-Calédonie

Dans toutes les communes de Nouvelle-Calédonie, mise à part peut-être Nouméa, il existe un espace et une population tournés vers la production de denrées agricoles. L'assise physique comporte

environ 1 000 km² de sols plus ou moins utilisés dans un but agricole et 4 000 km² de pâturages très extensifs, soit au total le quart de la superficie du Territoire.

L'espace agricole ainsi défini s'étend bien au-delà des communes composant la zone rurale. En fait, il regroupe l'ensemble des zones plates et les talwegs, ainsi que de nombreux interfluvies pouvant être utilisés pour les cultures vivrières ou de plantation et pour l'élevage. Cet espace associe trois zones de production. La côte orientale de Grande-Terre, depuis Hienghène jusqu'à Canala, est tournée vers la caféiculture, associée à certaines formes d'élevage semi-extensif en milieu européen et à des cultures vivrières en milieu mélanésien. La côte occidentale de Grande-Terre est dominée par l'élevage extensif, pratiqué principalement par les Européens dans le cadre de domaines souvent vastes. En deux endroits (Koné-Pouembout et La Foa-Sarraméa) la zone caféière fait une incursion sur cette côte. A l'heure actuelle cette culture n'y est plus réalisée que par des Mélanésiens qui pratiquent par ailleurs quelques cultures vivrières d'auto-subsistance. Aux îles, l'économie de plantation basée sur le cocotier a pratiquement disparu, laissant le champ libre aux cultures vivrières. Enfin notons, en plus de ces trois vastes zones de production, l'existence de cultures maraîchères réalisées par des Européens dans la banlieue de Nouméa, ou sur terres alluviales près de La Foa, Bourail et Koné. Au total l'espace agricole est vaste et varié. La population qui s'y trouve liée est relativement nombreuse : 26 000 individus dont 13 000 actifs en 1976. Avec près de 12 000 actifs l'ethnie mélanésienne joue un rôle prépondérant. Pour les surfaces comme pour les effectifs, l'agriculture possède en Nouvelle-Calédonie des atouts. En revanche sa productivité révèle une fragilité inquiétante, surtout lorsqu'on la compare aux autres secteurs de l'économie. La part de la production agricole dans la production intérieure brute (*p.i.b.*) s'affaïsse de plus en plus : 11 % en 1960, 13 % en 1963, 10 % en 1966, 7 % en 1969, 4,8 % en 1970, 5 % en 1972, 3,6 % en 1976. Au cours de la dernière année citée, les produits d'origine agricole ont représenté seulement 0,2 % de la production exportée, le minerai brut 11,3 %, les produits de fusion 88,5 %.

Dans la formation de la *p.i.b.*, l'agriculture constitue le secteur le plus étié. Cette atonie se trouve confirmée au plan des investissements puisque les crédits à l'agriculture ne dépassent jamais 5 % de la masse totale des crédits accordés chaque année à l'économie calédonienne (Roux, 1977, p. 47).

La situation générale de l'espace agricole est telle que la zone rurale de la Nouvelle-Calédonie apparaît comme un milieu de sous-développement aigu. Or la grande majorité du peuplement mélanésien y trouve place. Tout porte à craindre l'existence d'un statut économique marginal pour cette ethnie.

3) L'espace industriel et urbain de la Nouvelle-Calédonie

A la différence de l'espace agricole très vaste et très diffus, l'espace industriel et urbain comporte une série d'impacts d'étendue réduite. Bien que constituant un système unique, cet espace a deux visages bien distincts, la mine et la ville.

* Le *domaine minier* est vaste puisqu'il comprend la totalité des massifs de péridotites de Grande-Terre (6 000 km² environ). L'espace industriel, hors des périmètres urbains, comporte de ce fait les sites d'extraction ou de prospection et les aménagements implicitement liés au développement de la mine tels que campements, routes, aires de stockage..., au total moins de 1 000 km², soit 5 % de la surface du Territoire. En 1970, à l'époque du « boom minier », l'ensemble des périmètres faisant l'objet d'un enregistrement couvrait la majeure partie des massifs (5 565 km²) se répartissant entre 2 243 concessions (3 024 km²), 2 136 permis de recherche (1 743 km²) et 392 permis d'exploitation (798 km²). Ce domaine était contrôlé par 17 sociétés dont la puissante société métallurgique *Le Nickel* (S.M.L.N.) toutes dirigées par des Européens. La population liée aux activités minières s'élevait à 3 516 personnes : 1 569 Européens (44,6 %), 1 254 Mélanésiens (35,6 %), 589 Polynésiens (16,7 %) et 104 *divers* (3,1 %). A l'époque, 9,5 % de la population active européenne travaillaient ainsi sur mine contre 6,8 % de celle de souche mélanésienne et 20,6 % de celle d'origine polynésienne. Mais avec des effectifs modestes en main-d'œuvre, la production minière correspond toujours à une part importante de la *p.i.b.* : elle s'établit à 14 % en 1960, pour descendre à 10 % en 1963 et 1966, remonter à 15,4 % en 1969, plafonner à 17,3 % en 1970 avant de redescendre à 13,6 % en 1975.

C'est en 1971 que l'on a enregistré la production record : 7,7 millions de tonnes de minerai, soit 150 915 T de métal contenu, ce qui équivaut à 25 % de la production du monde occidental et à 21 %

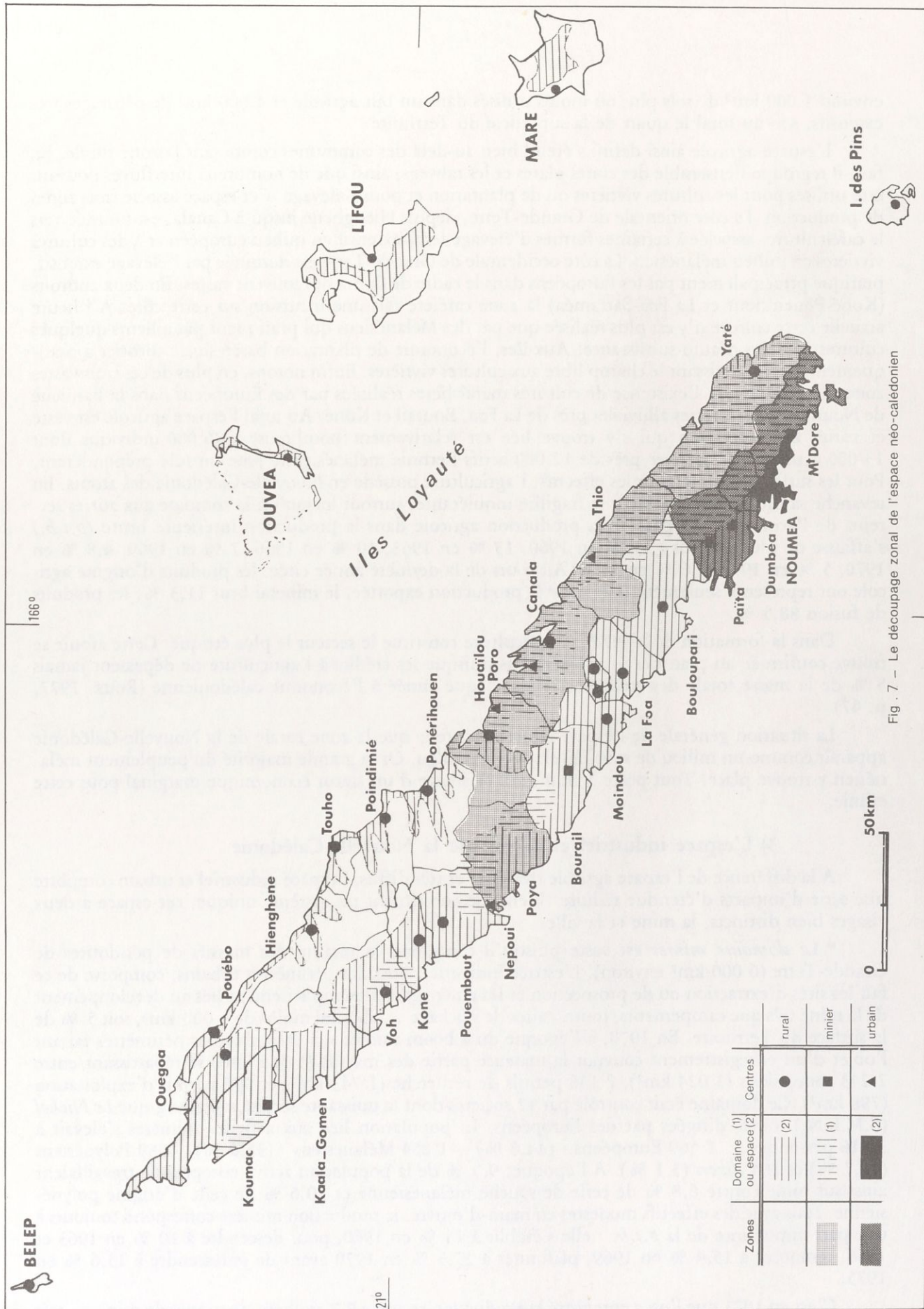


Fig. 7 - Le découpage zonal de l'espace néo-calédonien

de la production mondiale. La valeur « carreau-mine » de cette production s'est élevée à 703 millions de FF. Les exportations ont représenté la même année 3,8 millions de tonnes (70 306 T de métal contenu) pour une valeur F.O.B. de 347,3 millions de FF. (32,3 % du volume global des exportations).

L'espace industriel autre que la mine se situe pour l'instant de façon exclusive dans l'agglomération nouméenne où l'on note par ailleurs la majeure partie du secteur commercial et l'ensemble des services publics. Nouméa groupe en effet la moitié de la population active du Territoire. La société métallurgique « *Le Nickel* » (S.M.L.N.) par la présence de l'usine sidérurgique de Doniambo est, avec l'Administration, le plus grand employeur de la zone urbaine.

En 1970, 65 % de la production intérieure brute (*p.i.b.*) sont le fait de Nouméa ; 15 % reviennent à l'usine métallurgique de Doniambo. Cette année-là on a produit dans cette usine 43 821 t de mattes et de ferronickel pour une valeur de 621 millions de FF. L'année record pour ce type de production se situe en 1974 (20 672 t de mattes et 47 123 t de ferronickel). La métallurgie représente alors 17,7 % de la *p.i.b.*

* *L'espace urbain* de la Nouvelle-Calédonie est centré sur la presqu'île de Nouméa où résident plus de 59 000 personnes en 1974, soit 45 % de la population totale et 85 % de la population urbaine du Territoire. Le nombre d'habitants au km² s'élevait à l'époque à 1 405 au chef-lieu contre 6,3 pour l'ensemble du Territoire. Par sa population, par ses activités, la ville de Nouméa a autant d'importance que tout le reste de l'archipel. Depuis quelques années le processus d'urbanisation tente d'échapper à ce cadre restreint. Le phénomène est lié au dernier « boom économique » (1969-1972) pendant lequel on a enregistré une demande record de nickel. L'agglomération nouméenne s'étend à présent largement sur les communes limitrophes. Une proche banlieue prolonge les quartiers périphériques de la presqu'île jusqu'à la rivière Thi à l'est et au col de Tonghoué au nord. La grande banlieue se prolonge vers l'est (une fois passée la réserve autochtone de St-Louis) de la rivière la Coulée à la rivière des Pirogues, vers le nord du col de Tonghoué à celui de Katiramona (dans la commune de Dumbéa), puis autour du bourg de Païta, enfin dans la plaine de Tontouta, en bordure de l'aérodrome international et de la route territoriale n° 1. Cette grande banlieue s'étire ainsi sur un front de 90 km.

Hors de l'agglomération nouméenne, les groupements denses de population sont extrêmement rares. La population communale n'est pas un critère en Nouvelle-Calédonie : disséminée sur un territoire souvent très vaste (Lifou 1 100 km²), elle comporte rarement un bourg de plus de 600 personnes. Ce seuil, qui correspond en Nouvelle-Calédonie au niveau minimal de structuration urbaine, est tout de même atteint à plusieurs reprises : à Païta (852 hab.), La Foa (989 hab.), Bourail (1 035 hab.), Koné (787 hab.), Koumac (913 hab.), puis dans deux communes liées à l'exploitation minière — Poro sur la côte est (commune de Houaïlou) 656 hab. —, enfin à Poindimié, siège de la subdivision administrative de la côte est dont le bourg compte 630 habitants au recensement de 1976. Dans les autres communes, on ne rencontre que de minuscules bourgs ruraux, tant l'armature urbaine y est faible, les activités non agricoles modestes et la population diffuse. Au total l'espace urbain compte moins de 90 km² (deux fois la superficie de la commune de Nouméa). C'est le cadre d'épanouissement d'une société pluri-ethnique à dominante européenne.

Tout comme la mine, l'industrie de transformation est contrôlée par les Européens. Il s'agit de sociétés familiales installées dans le Territoire depuis plusieurs décennies (Lafleur, Pentecost, Barrau, Ballande, De Rouvray) ou de puissantes sociétés cosmopolites dirigées depuis la Métropole et possédant un rayonnement international (Société Métallurgique Le Nickel, Banque de l'Indochine et de Suez, *Paribas*, B.N.P.).

L'espace urbain canalise l'ensemble des exportations (49,7 % de la production intérieure brute de 1976). Il intervient directement dans l'élaboration des deux tiers de ces exportations. Par Nouméa passe en outre la totalité des importations.

A la différence de bien des pays insulaires, la Nouvelle-Calédonie présente un espace faiblement urbanisé mais fortement industrialisé. C'est un des paradoxes majeurs de ce Territoire. Tout porte à incriminer la toute-puissance de la société métallurgique en place qui n'a jamais accepté de se voir concurrencée et qui de ce fait n'a pu jouer de rôle déterminant dans la structuration de l'espace néocalédonien. Évidemment il est toujours plus tentant, au nom de la sacro-sainte « rentabilité », de privilégier et d'accroître les infrastructures existantes que de participer à la création de nouveaux complexes industriels et urbains. Or la position excentrée de Nouméa militait en faveur de l'édification de centres

d'équilibre prenant appui sur les bourgs existants. A l'inverse on a assisté à l'hypertrophie du chef-lieu du Territoire. Faute d'avoir créé au moment du « boom économique » des années 1969-1972 les conditions de mise en place d'un véritable réseau urbain, les pouvoirs publics et les grandes sociétés en place ont favorisé la désertification de l'ensemble de l'archipel.

B. LE PARTAGE DE L'ESPACE ENTRE AUTOCHTONES ET ALLOCHTONES

Au-delà de sa configuration économique, l'espace humanisé de Nouvelle-Calédonie présente, côte à côte, un univers rural à dominante mélanésienne et un monde urbain et industriel pluri-ethnique et à « leadership » européen. Leur poids économique est tellement dissemblable que l'on a parfois l'impression en parcourant la Nouvelle-Calédonie d'être à cheval sur deux mondes, l'un tourné vers la tradition et la subsistance, l'autre épris de « modernisme » et de grande technicité.

L'évolution historique a créé une ligne de faille majeure au sein de l'espace néo-calédonien. Celle-ci sépare l'espace resté en la possession des autochtones mélanésiens de celui qui est dévolu aux immigrés, en majorité européens. Par la déclaration du 20 janvier 1855, le territoire néo-calédonien se trouve en effet divisé en *terres indigènes* (mélanésiennes) et *domaine de colonisation* (européen).

A l'origine les réserves mélanésiennes, d'abord baptisées *réserves indigènes* puis *réserves autochtones*, s'inscrivent toutes en zone rurale. La multiplication des mines en intègre aujourd'hui certaines en zone minière. L'extension récente de l'agglomération nouméenne vient même d'en englober deux, situées sur la commune du Mont-Dore. La caractéristique essentielle de cet espace mélanésien est d'être discontinu, excepté dans les îles entourant la Grande-Terre où il regroupe l'essentiel des terres émergées. Quoi qu'il en soit, dans le cadre de l'espace néo-calédonien, les terres mélanésiennes apparaissent comme des enclaves d'un monde rural souvent routinier où végètent de petites collectivités dénommées *tribus*.

La terre garde une telle importance que les quatre cinquièmes de la population mélanésienne de 1976 vivent sur l'espace agricole, dans le cadre des réserves. De plus, on dénombre en tribus les deux tiers de la population active mélanésienne. L'activité économique des réserves est exclusivement agricole. Les terroirs de Grande-Terre associent diverses cultures vivrières auto-consommées et une culture commerciale, le café. 80 % de la production néo-calédonienne (600 t environ) est à présent le fait des Mélanésiens. Dans les îles avoisinantes, les Mélanésiens s'adonnent principalement à des cultures vivrières (igname, patates). Les Ouvéens récoltent encore le coprah, mais les tonnages restent faibles (1 100 t en 1969, 900 t en 1978).

Au total, on évaluait en 1976 les productions vivrières mélanésiennes à 1,6 % de la *p.i.b.* Autrement dit, l'espace agricole mélanésien qui représente 18 % de la superficie du Territoire et qui abrite près du tiers de la population active a un poids économique minime. Aussi discerne-t-on la mise en place d'un front pionnier interethnique à l'intérieur de l'espace de colonisation au cours des années 1970. Les Mélanésiens, en acquérant des propriétés privées, des locations ou des concessions domaniales, des lots urbains, en travaillant comme salariés dans les secteurs industriels et commerciaux ou dans les services administratifs, tendent à « récupérer » un espace social et économique qui semble de plus en plus leur faire défaut.

L'espace « extra-tribal » se situe presque exclusivement en Grande-Terre où il a coutume d'isoler les terres mélanésiennes ou « réserves ». Il englobe une partie de la zone rurale et la totalité des zones minières et urbaines. C'est un espace qui n'est pas encore pleinement valorisé bien qu'il monopolise les activités non agricoles. 98 % de la *p.i.b.* proviennent de cet espace. 85 % de cette même production est le fait de la population immigrée qui y trouve place. Les Européens vivant à Nouméa déterminent à eux seuls 60 % environ de la *p.i.b.* de la Nouvelle-Calédonie.

L'espace extra-tribal situé en zone rurale et minière comprend des propriétés privées, des terres domaniales concédées ou louées à des particuliers, des périmètres régis par le code minier et un domaine public de statut territorial non approprié. L'État et les communes possèdent aussi certains terrains, mais cela reste très ponctuel.

Cet espace se caractérise surtout par le nombre, l'ampleur et la diversité des activités économiques qui y trouvent place. Malheureusement, toutes les ethnies ne participent pas à parts égales à ces

activités et surtout elles n'en recueillent pas toujours les fruits qui leur sont dus. Les Mélanésiens par exemple n'ont accès qu'à des emplois de salariés qui, faute de haute qualification, ne permettent pas de recueillir une part importante des fruits de la prospérité liée à l'activité minière et industrielle, en période faste. En période de récession ils sont au contraire les premiers touchés.

Alors qu'il existe un équilibre démographique entre autochtones mélanésiens et allochtones de diverses origines, on constate, par ce bref exposé de l'espace « extra-tribal », la marginalité inquiétante des autochtones tant sur le plan économique que sur le plan social. Faute d'une communauté métisse dotée d'une personnalité culturelle, il existe une faille terriblement profonde entre Mélanésiens et Européens.

Au-delà du partage très inégalitaire entre Européens et Mélanésiens, l'espace néo-calédonien présente des contrastes régionaux. On peut dès à présent délimiter et caractériser quatre ou cinq régions à l'intérieur du Territoire.

C. LE POIDS DES DISPARITÉS RÉGIONALES

Ce qui frappe au premier chef, c'est l'existence dans la partie méridionale de la Grande-Terre d'un pôle d'expansion centré sur la ville de Nouméa. Il existe de ce fait une région sud bien marquée. Elle groupe autour du chef-lieu du Territoire trois communes de la côte sous le vent, Païta, Dumbéa et Mont-Dore et la commune de Yaté située sur la côte au vent. Yaté est une enclave à vocation minière, les trois autres communes sont des « cités dortoirs » : elles constituent les banlieues proches et lointaines de Nouméa. Le poids démographique et économique de cette région ne cesse de grandir. Au cours des années 1970-1980, elle a toujours drainé plus de la moitié de la population et plus des deux tiers de la *p.i.b.* du Territoire.

La côte au vent, diminuée de la commune de Yaté, constitue la seconde région, la *côte est*. On est en présence d'une série d'enclaves dont la vie économique cumule les aléas et les vicissitudes de la caféiculture avec des fluctuations de l'exploitation minière. Les trois communes les plus méridionales, Thio, Canala et Houaïlou abritent de nombreux sites miniers. Les Mélanésiens dans leur majorité et quelques Européens poursuivent tout de même des activités agricoles. Comme dans les autres communes de la côte est (exception faite de Pouébo) on y maintient une caféiculture dans le cadre de petites plantations en faire valoir direct. Depuis 10 ou 15 ans l'élevage extensif progresse au détriment des caféières, car la vente des bovins est de bien meilleur rapport. De plus en plus, le café est une production mélanésienne ; l'élevage le fait des Européens. Très minoritaires, ces derniers restent les plus actifs sur le plan de l'économie régionale, mais ceci est dû uniquement à la mine. Le dualisme économique de la côte est se traduit sur le plan démographique. Les communes de la zone rurale voient leur population stagner ou régresser, alors qu'on enregistre une progression en zone minière.

Cette constatation peut être renouvelée sur la *côte ouest*, c'est-à-dire sur la côte sous le vent dont sont exclues les communes les plus méridionales (Païta, Dumbéa, Nouméa et le Mont-Dore). Mais sur cette côte, on ne compte qu'une seule commune en zone minière, Poya. Les activités rurales résident principalement dans l'élevage extensif des bovins (85 000 têtes environ, soit 80 % du cheptel bovin du Territoire). Autour de Pouembout, Bourail et La Foa, existent tout de même des zones maraîchères écoulant leurs produits à Nouméa. Les Mélanésiens de la côte ouest ont abandonné la caféiculture et s'ils ne sont pas salariés sur mine ou à Nouméa, ils pratiquent quelques cultures vivrières d'auto-subsistance. Cette région vit dans son ensemble une reconversion problématique : « de l'élevage à la mine » ou la succession de deux types de « cueillette ».

La quatrième région s'identifie avec l'archipel loyaltien. L'essentiel des activités sont agricoles ; elles consistent à cultiver des tubercules, principalement des ignames dont une partie est commercialisée à Nouméa. On est en présence d'un monde figé, vivant des migrations de travail de sa population jeune. Ici n'existe aucune mine et les places que procure l'Administration sont infiniment moins nombreuses que le nombre des postulants. La population stagne et la proportion des inactifs, adolescents ou vieillards ne cesse de s'accroître.

Une cinquième région, qui reste en devenir, se réalisera peut-être dans le nord de la Grande-Terre, en regroupant Pouébo sur la côte au vent, Koumac, Ouégoa et Gomen sur la côte sous le vent. C'est le front pionnier calédonien qui ne vit présentement, et pour l'essentiel, que d'un élevage très

extensif, mais qui possède un patrimoine minier important et pour lequel on multiplie les projets d'implantation d'une usine de traitement de nickel, à proximité du bourg de Koumac.

Dans trois cas sur quatre, ou quatre sur cinq, suivant que l'on cite ou non le nord, on est en présence de régions sans assise économique stable et diversifiée. Mais on pourrait définir d'autres clivages : on pourrait opposer un univers de cueillette, la majeure partie de la Grande-Terre comportant l'extraction minière, l'élevage extensif (1 bête pour 5 ha environ) et une caféiculture routinière (2 à 300 kg/ha), à un univers de production basé d'une part sur des activités agricoles rémunératrices (maraîchage et parfois cultures vivrières) liées à une demande citadine, d'autre part, sur les activités industrielles et les services urbains. On pourrait aussi définir une Calédonie riche, industrielle, urbaine à dominante européenne, aux activités diversifiées, livrant des productions à forte valeur ajoutée, et puis une Calédonie pauvre, rurale, essentiellement mélanésienne offrant des produits à faible valeur ajoutée. Car en fait deux mondes cohabitent sur ce Territoire et curieusement jusqu'à ces dernières années, chacun vit à son rythme, respectant la partition de fait contenue dans les arrêtés gubernatoriaux du siècle dernier. Depuis peu, l'accession de jeunes Mélanésiens à la culture occidentale, à la technologie moderne et parfois à des postes de responsabilité, administratifs ou politiques, détermine une remise en cause, tant régionale que globale, des activités et des rapports sociaux au sein de l'espace néo-calédonien. Mais avant de remettre en question une réalité par beaucoup méconnue, encore serait-il utile d'analyser les processus qui sont à l'origine des disparités actuelles.

La présence ou l'absence de sites d'extraction minière est le premier facteur de différenciation régionale. Plus que cela, c'est l'absence de pôles urbains susceptibles de concurrencer Nouméa qui constitue une des causes principales du déséquilibre. Or Nouméa est un pôle urbain dont l'influence est ressentie bien au-delà des limites du Territoire. Sans les salaires versés par les Polynésiens vivant à Nouméa, bien des familles de Wallis ou de Tahiti seraient réduites à voter ou à s'expatrier. Il existe même une influence nouméenne sur le marché du travail de Fiji et du Vanuatu, puisqu'en période de forte expansion, comme en 1969-1971, on n'hésite pas à faire venir en Nouvelle-Calédonie plusieurs dizaines de ressortissants de ce territoire.

Mais le rayonnement de Nouméa ne peut tout expliquer. Pour les îles Loyauté, la non-nécessité d'un centre urbain régional renforce l'isolement de chaque île qui ne se trouve en fait qu'à une heure d'avion du chef-lieu du Territoire. La facilité actuelle des transports aériens vers Nouméa et les coûts prohibitifs des transports maritimes interîles pour les biens d'équipement ne prédisposent pas à l'avènement d'un centre de distribution de biens et de services au chef-lieu de la subdivision administrative, à Wé (Lifou). En Grande-Terre, la qualité très inégale du réseau routier ne favorise pas, là encore, la mise en place d'entrepôts, d'unités artisanales ou de petite industrie ou de centres de distribution à vocation régionale.

* *
*

La répartition actuelle des hommes et des activités obéit toujours pour une grande part à des contraintes issues de la période coloniale. Les déséquilibres existants sont loin d'être résolus ou seulement atténués. Cet état de fait ne peut qu'avoir une influence déstructurante sur l'organisation de l'espace et de la société traditionnelle des Mélanésiens.

chapitre 2 un cadre physique contrasté

Le Territoire de la Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans un cadre physique extrêmement contrasté. Non seulement les matériaux du substrat et les formations superficielles qui en dérivent présentent des caractères tranchés, mais le climat comporte de nombreuses nuances locales, au-delà d'une opposition générale Est-Ouest. Certaines zones proposent de ce fait des aptitudes agrologiques supérieures à d'autres. Or traditionnellement les Mélanésiens concentrent l'essentiel, voire la totalité, de leurs activités dans l'accomplissement de diverses formes d'agriculture.

I. — L'ENVIRONNEMENT MINÉRAL

A. LES GRANDES UNITÉS MORPHO-STRUCTURALES

L'archipel néo-calédonien présente cinq grandes unités morpho-structurales. Trois d'entre elles ont un caractère montagneux très affirmé : la première s'identifie à la chaîne centrale, la seconde au massif septentrional du Mont-Panié, la troisième rassemble les massifs de péridotites, dénommés encore *massifs miniers* ; les zones collinaires ou dépressionnaires situées à la périphérie de la chaîne centrale, presque exclusivement le long de son versant occidental, constituent la quatrième unité du cadre physique et l'alignement des îles Loyauté, la cinquième.

1) L'espace « montagnard »

Vue de la mer, la Grande-Terre néo-calédonienne présente un aspect massif. Sur la côte orientale les plaines sont minuscules voire inexistantes. Les falaises se succèdent, laissant apparaître par endroits une baie profonde. Sur la côte ouest, l'avant-pays littoral peut être plat, mais il n'est jamais extrêmement large. Une barre de hautes terres borne toujours rapidement l'horizon. De nombreux sommets ont une forme tabulaire. Dans la partie septentrionale la masse montagneuse plonge par endroits directement dans la mer.

L'approche aérienne nuance le caractère massif de la Grande-Terre. Le relief est beaucoup plus heurté qu'il n'y paraît de la mer. Les incisions sont nombreuses et profondes. Elles ont, en général, une direction perpendiculaire à l'axe de l'île. Pourtant les grandes masses montagneuses s'ordonnent parallèlement à celui-ci. Il en résulte un morcellement important : la barre de hautes terres qui semble surgir de la mer à l'approche des récifs, n'est en fait qu'un chapelet de massifs burinés en tous sens. L'axe majeur de la Grande-Terre comporte toutefois de nombreux pics dépassant 1 000 m d'altitude ce qui lui vaut l'appellation de *chaîne centrale*. Deux sommets sont même supérieurs à 1 600 m (Humboldt 1 618 m, Panié 1 628 m). Pourtant la ligne faîtière s'affaisse par endroits au-dessous de

500 m d'altitude, mettant facilement en relation les fonds de certaines vallées d'orientation opposée. Par contre il est parfois difficile de circuler entre deux vallées parallèles lorsque s'intercale un massif plongeant directement dans le lagon. Ces contingences topographiques ont influencé de manière significative les relations entre collectivités humaines à diverses époques.

Depuis la rivière Ouaième jusqu'à la rivière Ouen Thio, s'étend donc sur plus de 200 kilomètres de long et 35 à 40 kilomètres de large, la chaîne centrale, ensemble de montagnes très disséquées où se cantonne, à l'époque contemporaine, la grande majorité des Mélanésiens originaires de Grande-Terre. Cette zone comporte des alignements violemment plissés de roches sédimentaires, plus ou moins métamorphisées. Les variations de dureté des matériaux sont à l'origine de reliefs contrastés : quelques pics situés dans les terrains ante-permiens polymétamorphiques dominent une ancienne pénéplaine d'âge miocène apparente par endroits (plateaux de Tango et de Dogny).

Dans cette différenciation de dureté, le métamorphisme oligocène intervient pour une grande part. Son intensité croît du Sud vers le Nord. Les terrains crétacé et éocène de la partie septentrionale de la chaîne centrale en sont d'autant plus affectés. Dans la partie centrale ou méridionale, cette phase de métamorphisme a des effets très localisés qui oblitérent parfois le substrat anté-crétacé déjà partiellement atteint sur une cristallogénèse mésozoïque, voire paléozoïque.

Le phénomène tectonique majeur intéressant la Grande-Terre se situe à l'Oligocène. Il est concrétisé par la mise en place d'une vaste couverture de roches ultrabasiques (les péridotites). La chaîne en porte les stigmates puisqu'elle présente sur ses bordures quelques affleurements de péridotites, mais surtout de profonds épanchements de serpentine, le long du plan de glissement de la masse d'ultrabasites et à l'intérieur d'anciennes fractures.

La présence de terrains serpentiniteux au cœur de la chaîne centrale accrédite un recouvrement complet des séries préexistantes par la masse intrusive ultrabasique. Mais dès le Miocène, la chape de péridotites est violemment attaquée tant par une importante action mécanique que par un processus chimique. La latérisation qui intervient alors sous climat chaud et humide contribue à niveler la surface des péridotites tout en ennoyant les terrains périphériques, ce qui aboutit à la pénéplanation totale des terres émergées prenant place sur l'*alignement* îles Belep — Grande-Terre — Ile des Pins.

Au cours du Pliocène, la pénéplaine a été soulevée dans un mouvement d'ensemble de grande amplitude. Ce mouvement de surrection certainement saccadé, puisqu'il existe deux autres surfaces de latérisation sous la pénéplaine miocène, a déterminé une reprise intense de l'érosion torrentielle qui a fini par mettre à jour toutes les formations mésozoïques et paléozoïques.

Le soulèvement de la Nouvelle-Calédonie s'est accompagné d'un gauchissement à la fois longitudinal et transversal. A l'heure actuelle les vestiges de la pénéplaine miocène dépassent 1 000 mètres d'altitude dans la partie centrale de la Grande-Terre, pour s'abaisser à moins de 400 mètres tant à Poum, Yandé et Belep (au nord) qu'à la plaine des Lacs et à l'Ile des Pins (au sud). Le gauchissement transversal entraîne le relèvement de la partie orientale de la pénéplaine par rapport à la partie occidentale ce qui détermine une dissymétrie des versants et qui explique la présence de cascades près de l'embouchure de certains cours d'eau et de falaises tout au long de la côte est, et à l'inverse l'existence de nombreux îlots rocheux sur la côte opposée. Au sud-ouest, la pénéplaine miocène s'est trouvée partiellement ennoyée (baie Saint-Vincent) ; une barrière récifale y a alors pris appui.

A l'époque contemporaine, les péridotites se présentent sous l'apparence de hautes terres, tantôt de forme tabulaire, tantôt en dôme, toujours d'allure massive. Ces massifs prennent en écharpe toute la Grande-Terre. L'extension des terrains péridotiques est maximale dans le tiers méridional de cette île.

A la différence de la chaîne centrale qui connaît une occupation mélanésienne ancienne, les massifs de péridotites font l'objet d'une exploitation depuis moins d'un siècle, par suite de la découverte par les Européens d'importantes ressources minières ; c'est la présence de concentrations de cobalt dans les latérites ferrugineuses et de fortes teneurs en nickel au contact de la péridotite saine qui justifie le qualificatif de *massifs miniers* donné à ces formations d'ultrabasites et explique l'intérêt économique que la société contemporaine y porte. Avant la prise de possession de l'archipel par la France, ces massifs jouaient seulement le rôle de zones frontalières où on venait périodiquement effectuer des coupes de bois ou choisir des roches dures pour la confection d'armes ou de lames d'instruments aratoires.

Sur la partie sommitale de certains massifs d'ultrabasites, on note actuellement la présence de dépressions provenant du tassement de la couverture latéritique au-dessus de vides de dissolution par suite d'une altération avancée des péridotites (Wirthmann 1966, p. 9). Ce processus de type karstique

fait de chaque massif minier un véritable château d'eau à la base duquel certaines collectivités traditionnelles mélanésiennes trouvaient la possibilité de capter l'eau nécessaire à l'irrigation de certaines cultures alimentaires. Localement, le colmatage des anfractuosités limite l'écoulement des eaux en profondeur, transformant certains poljés en marécages, voire en étendues lacustres (plaine des Lacs dans le grand massif du sud). Mais dans ce cas la présence d'eau ne peut être malheureusement synonyme de mise en valeur, les sols demandant un amendement que n'ont jamais pratiqué les Mélanésiens.

Au Nord du cours actuel de la rivière Ouaième et à l'Est de celui du Diahot, le métamorphisme contemporain de l'orogénie oligocène a atteint son paroxysme. Le massif du Mont-Panié qui y trouve place a pour cela été dénommé par Routhier (1953) *arc métamorphique septentrional* de la Grande-Terre néo-calédonienne. Les micaschistes qui le constituent dérivent en majeure partie de sédiments accumulés au Crétacé, accessoirement à l'Eocène. Ce sont des roches extrêmement dures qui confèrent à ce massif un relief vigoureux, des pics acérés, tranchant sur l'aspect empâté ou pyramidal des sommets de la chaîne centrale. On y rencontre pourtant des traces de la pénéplanation du Miocène, mais le basculement vers le sud-ouest de la Grande-Terre au Pliocène a profondément rajeuni le relief de cette zone. Le massif du Panié est, à l'inverse de la chaîne centrale, une véritable barrière qui possède la plupart des plus hauts sommets de l'archipel (Panié 1 628 m, Colnett 1 514 m, Ignambi 1 310 m).

2) Les zones « basses »

Si les massifs de péridotites et l'arc métamorphique sont pratiquement vides d'hommes, en revanche les plaines et collines littorales de Grande-Terre révèlent une présence humaine depuis fort longtemps. Le substrat des zones littorales plates ou faiblement ondulées est souvent constitué de matériaux volcaniques. Présents en de multiples endroits, toujours situés à la périphérie de la chaîne centrale, ils ont une extension maximale sur la côte occidentale, entre Koumac et Bourail, où il leur arrive de s'intercaler entre certains massifs de péridotites. Les terrains volcaniques atteignent un développement maximal dans la région de Poya. Vers le Sud, on ne les perçoit plus que sous forme de pointements situés à proximité des villages de Bouloupari et Païta. Sur la côte est, cette formation apparaît en maints endroits de manière très localisée : cap Bayes, Houailou, moyenne Kouaoua, vallées de Canala, Nakéty et Dothio. Il s'agit principalement de matériaux postérieurs à l'orogénie néo-cimmérienne (l'équivalent de « Rangitata orogeny » de Nouvelle-Zélande), mais antérieurs à l'orogénie oligocène. Sur la côte occidentale de Grande-Terre, ce volcanisme pourrait correspondre à la création d'une « croûte océanique » dans un fossé comparable à l'actuelle fosse des Nouvelle-Hébrides (P. Hodee 1977, p. 39).

A la différence des schistes verts anté-permiens de la chaîne centrale ou des péridotites des massifs miniers, les basaltes paléogènes sont des roches très tendres que l'érosion a toutes facilités à décaiper. A l'inverse, les matériaux de l'Eocène en place dans la zone littorale, principalement là encore, le long du rivage occidental de la Grande-Terre, s'avèrent fort résistants.

Le relèvement du niveau de base de plus de 200 m (226 m d'après le sondage effectué en 1965 sur l'îlot Ténia en Baie Saint-Vincent) intervenant au Pléistocène et à l'Holocène sous l'effet cumulé d'un affaissement saccadé de l'édifice calédonien et de la remontée du niveau moyen des mers a provoqué l'ennoyage des basses vallées et la formation de rias. Les récifs frangeants qui s'étaient développés au cours du Tertiaire en bordure de la Grande-Terre s'éloignent du littoral pour donner naissance à des récifs barrières. Ces récifs ont progressé de 121 m de hauteur durant la période interglaciaire Gunz-Mindel, de 65 m durant l'interglaciaire Mindel-Riss, de 30 m durant l'interglaciaire Riss-Würm et de 10 m durant la transgression flandrienne. Au cours du quaternaire, les terres émergées se rétrécissent de toutes parts. On assiste aussi à l'effondrement de certaines portions continentales et à l'individualisation des îles Belep et de l'île des Pins. La passe de la Havannah par exemple correspondrait à un graben. De la sorte la Grande-Terre se restreint à sa taille actuelle. Son développement est la moitié environ de celui de la barrière récifale. Cela signifie en tout cas la perte de la majeure partie des espaces alluvionnaires préexistants.

Plus récemment, le niveau de la mer s'est abaissé de 2 m environ. Ce dernier mouvement eustatique, qu'on note partout dans le Pacifique, entraîne l'émersion d'une partie des espaces alluvionnaires submergés durant la période précédente. Il provoque la formation de terrasses le long du littoral et des principaux axes hydrographiques, mais aussi (sur la côte ouest), l'assèchement d'anciens golfes dans lesquels se dépose du gypse.

Les îles entourant la Grande-Terre sont toutes d'altitude et d'étendue réduites. Certaines d'entre elles se situent dans le prolongement de la Nouvelle-Calédonie proprement dite (Belep et Ile

des Pins). Les autres (Loyauté) s'ordonnent selon un axe parallèle, 100 km plus à l'Est. Toutes accueillent des populations mélanésiennes s'adonnant à diverses formes d'agriculture, soit sur leur pourtour (Belep, Ile des Pins), soit dans leur partie centrale (Loyauté).

Le profil des îles Maré et Lifou est tabulaire. De la mer leur aspect est presque aussi inhospitalier que celui de la Grande-Terre puisqu'elles ont l'apparence de plateaux tombant à pic dans l'océan. Leurs falaises peuvent atteindre 70 m de hauteur. Aucun cours d'eau n'est visible à leur surface, à l'inverse de la Grande-Terre. Ouvéa diffère sensiblement des deux îles précédentes ; elle propose un rivage bas côté lagon, une côte en falaise côté océan. Elle est prolongée à l'Ouest par un arc d'îlots coralliens délimitant un plan d'eau de plus de 40 km de largeur. Les îles qui sont dans le prolongement de la Grande-Terre offrent un aspect différent. Les îles Belep sont massives. La principale (Art) comporte un plateau sur la plus grande partie de sa surface, à plus de 250 m d'altitude. L'Ile des Pins présente, pour sa part, deux couronnes emboîtées, à + 10 m et + 80 m, chapeautées par un pic culminant à 165 m d'altitude.

Tandis que l'alignement Belep — Grande-Terre — Ile des Pins est depuis longtemps buriné par l'érosion après avoir été soumis à un soulèvement et à un basculement d'ensemble, les îles Loyauté s'édifièrent lentement pour émerger graduellement pendant le Pléistocène et l'Holocène. Les différentes phases de surrection ont laissé de profondes traces dans les édifices d'origine corallienne, sous forme de terrasses et d'encoches marines.

L'alignement des Loyauté prend appui sur substrat volcanique dont l'édification semble contemporaine de l'orogénèse qui a conduit à la mise en place des péridotites sur la Grande-Terre (Récy 1973, p. 5). La période d'activité volcanique s'est vraisemblablement poursuivie jusqu'au Miocène supérieur (Iltis 1978, p. 5). Des datations effectuées sur le pointement de basalte de Ponibok à Maré révèlent un âge de 29 ± 4 millions d'années (Collot 1968) et de 10 ± 1 million d'années pour des échantillons provenant de Rawa et Péorawa (Blanbron 1975). Actuellement le socle volcanique n'affleure qu'en trois pointements dans l'île de Maré ; à Lifou il se situe à 50 m, à Ouvéa (sous le lagon) à 20 m (Lapouille 1974).

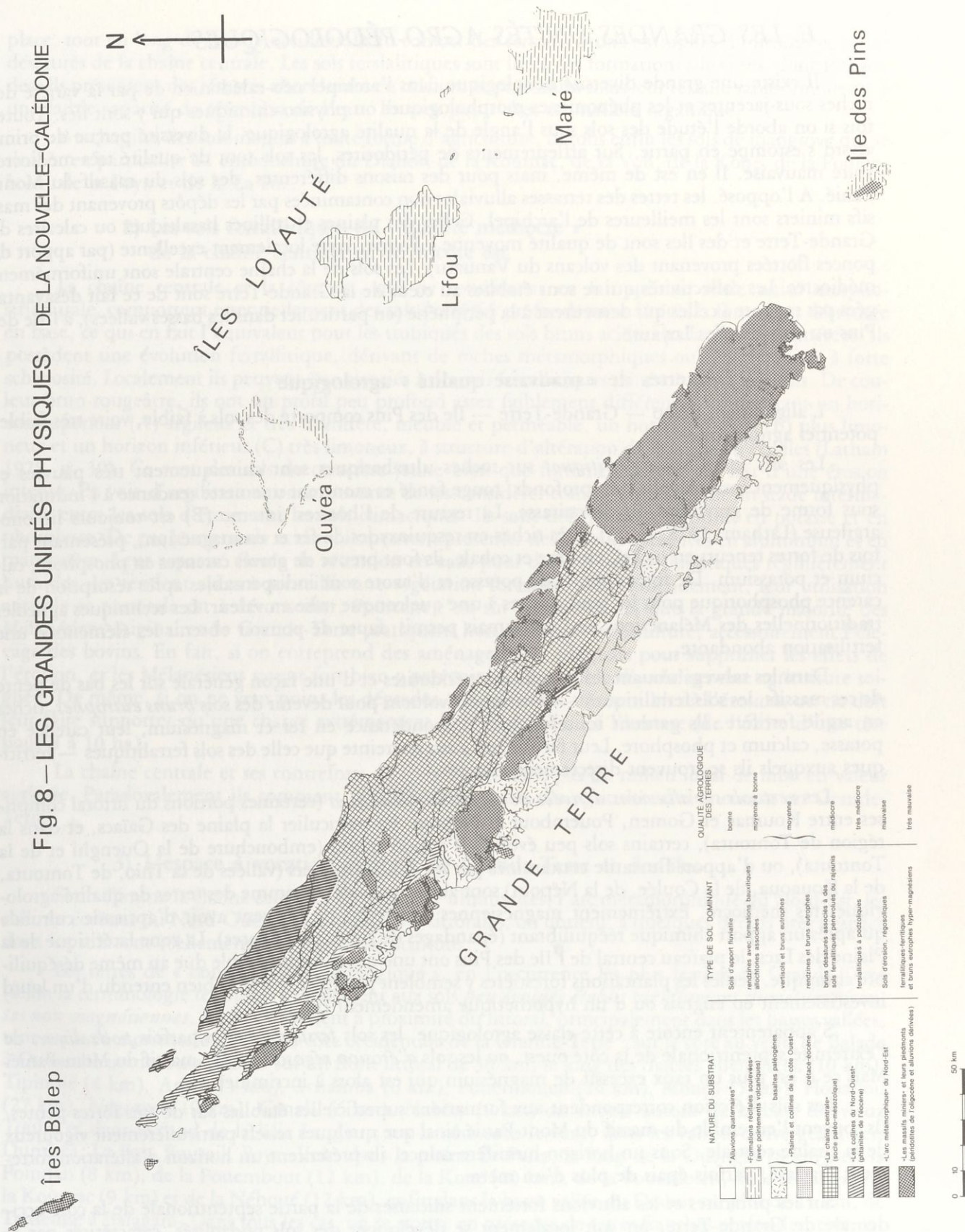
Comme autour de la Grande-Terre, les récifs qui devaient donner naissance aux îles Loyauté se sont développés en hauteur au fur et à mesure de l'affaissement et de l'érosion du support volcanique, avant d'émerger durant le Pléistocène par suite de la propagation d'une onde profonde provenant de la rencontre des plaques océanique (Pacifique) et australo-indienne (Collot et divers 1975, p. 19). La rencontre des deux plaques s'effectue par chevauchement suivant une ligne N.N.W./S.S.E., d'orientation relativement différente de celle des deux alignements sur lesquels prennent place les terres émergées constituant l'archipel néo-calédonien.

En plongeant sous la plaque océanique au niveau de la fosse des Nouvelles-Hébrides, la plaque australo-indienne enregistre la formation d'un bombement qui se propage peu à peu d'Est en Ouest en attirant à lui l'alignement des îles Loyauté. Maré ayant déjà atteint le sommet du bombement, est parfaitement horizontale et possède des altitudes supérieures aux autres (138 m). Lifou est presque en position d'équilibre et culmine à 104 m. Par contre Ouvéa, encore en position ascensionnelle, ne dépasse pas 46 m sur son rebord oriental et reste en majeure partie immergée. Située sur la pente du bombement de la lithosphère, Ouvéa se présente comme un atoll semi-fonctionnel, alors que Maré, par la présence de pointements volcaniques à l'intérieur du lagon fossile, est à considérer comme un « presque-atoll exhumé ». Sur le pourtour des terres, on découvre par place des promontoires correspondant à d'anciens faros et des passages légèrement affaissés, traces d'anciennes passes. La partie centrale de Maré et Lifou légèrement déprimée correspond à un ancien lagon. Pour cette raison elle est tapissée de calcaires détritiques recristallisés, souvent dolomitisés, tandis que leur périphérie correspondant à l'ancienne couronne récifale est constituée des calcaires massifs bio-construits. Des formes karstiques se situent tant au voisinage de la couronne récifale que dans l'ancien lagon ou sur les terrasses marines récentes (Iltis 1978, p. 9). C'est l'érosion karstique qui a exhumé le pointement volcanique de Maré.

Comme pour les récifs de Grande-Terre, les oscillations glacio-eustatiques ont affecté les atolls loyaltiens et déterminé l'émersion et l'abrasion des couronnes coralliennes en période de glaciation, le développement de nouvelles couronnes sur les restes des précédentes durant les périodes interglaciaires de l'ère quaternaire. Le façonnement des principales formes karstiques des îles Loyauté est la conséquence des différents bas niveaux marins des périodes glaciaires, tandis que les terrasses et encoches marines visibles dans leurs couronnes récifales correspondent, semble-t-il, aux périodes interglaciaires à haut niveau marin (Iltis 1977, p. 62).

Ainsi le substrat de l'espace occupé par les Mélanésien à l'époque actuelle diffère-t-il énormément selon qu'on se trouve en Grande-Terre ou aux îles Loyauté.

Fig. 8 — LES GRANDES UNITÉS PHYSIQUES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



NATURE DU SUBSTRAT	TYPE DE SOL DOMINANT	QUALITÉ AGROLOGIQUE DES TERRES
Aluonites quaternaires	Sols d'apport fluviale	bonne
-Formations récentes volcaniques- bancs de lavas et coulées	redécouvertes avec formations basaltiques alluviales associées	moyenne à bonne
basaltes paléogènes	verticaux et bruns eutrophes	moyenne
-Plains et collines de la côte Ouest-	rendzines et bruns eutrophes	modérée
-La chaîne centrale- (série paléo-mésocène)	bruns désaturés associés à des sols ferrallitiques perennovés ou rénovés	très modérée
-Les collines de Nord-Ouest- (granites de l'éocène)	ferrallitiques à podzols	mauvaise
-Le métamorphisme du Nord-Est	Sols d'érosion, rétrogrades	très mauvaise
-Les massifs miniers- et leurs piedmonts périodes de l'oligocène et aluonites dérivées	ferrallitiques-ferritiques et bruns eutrophes hyper magnésiens	

B. LES GRANDES UNITÉS AGRO-PÉDOLOGIQUES

Il existe une grande diversité pédologique dans l'archipel néo-calédonien de par la variété des roches sous-jacentes et les phénomènes morphologiques ou physico-chimiques qui y sont liés. Toutefois si on aborde l'étude des sols sous l'angle de la qualité agrologique, la diversité perçue de prime abord s'estompe en partie. Sur affleurements de péridotites, les sols sont de qualité très médiocre, voire mauvaise. Il en est de même, mais pour des raisons différentes, des sols du massif du Mont-Panié. A l'opposé, les terres des terrasses alluviales non contaminées par les dépôts provenant des massifs miniers sont les meilleures de l'archipel. Celles des plaines et collines basaltiques ou calcaires de Grande-Terre et des îles sont de qualité moyenne à bonne, voire localement excellente (par apport de ponces flottées provenant des volcans du Vanuatu). Les sols de la chaîne centrale sont uniformément médiocres. Les collectivités qui se sont établies au cœur de la Grande-Terre sont de ce fait désavantagées par rapport à celles qui demeurent à la périphérie (en particulier dans les basses vallées), à l'Ile des Pins ou dans les îles Loyauté.

1) Les terres de « mauvaise qualité » agrologique

L'alignement Belep — Grande-Terre — Ile des Pins comporte des sols à faible, voire très faible, potentiel agrologique.

Les sols *ferralitiques-ferritiques* sur roches ultrabasiques sont chimiquement très pauvres et physiquement instables. Ils sont profonds, rouge foncé et montrent une nette tendance à l'induration sous forme de gravillons ou de cuirasse. La texture de l'horizon interne (B) est toujours limono-argileuse (Latham, 1978, p. 63). Très riches en sesquioxydes de fer et en magnésium, présentant parfois de fortes teneurs en nickel, chrome et cobalt, ils font preuve de graves carences en phosphore, calcium et potassium. De forts apports de potasse et d'azote sont indispensables après résorption de la carence phosphorique pour les rendre aptes à une quelconque mise en valeur. Les techniques agricoles traditionnelles des Mélanésiens ne l'ont jamais permis, faute de pouvoir obtenir les éléments d'une fertilisation abondante.

Dans les talwegs trouant les massifs des péridotites et d'une façon générale sur les bas de pente de ces massifs, les sols ferralitiques — ferritiques évoluent pour devenir des sols *bruns eutrophes*, riches en argile ferrifère. Ils gardent toutefois leur prépondérance en fer et magnésium, leur carence en potasse, calcium et phosphore. Leur fertilité est aussi restreinte que celle des sols ferralitiques — ferritiques auxquels ils se trouvent directement associés.

Les *vertisols* sur alluvions dérivées de roches ultrabasiques (certaines portions du littoral comprises entre Koumac et Gomen, Pouembout et Népoui, en particulier la plaine des Gaïacs, et dans la région de Tontouta), certains sols peu évolués d'apport marin (embouchure de la Ouenghi et de la Tontouta), ou d'apport fluvial contaminés par les déblais miniers (vallées de la Thio, de Tontouta, de la Kouaoua, de la Coulée, de la Népoui) sont aussi à considérer comme des terres de qualité agrologique très médiocre. Extrêmement magnésiennes, ces terres ne peuvent avoir d'aptitude culturale qu'après un apport chimique rééquilibrant (épandages de super-phosphates). La zone latéritique de la Plaine des Lacs, le plateau central de l'Ile des Pins ont une qualité comparable due au même déséquilibre chimique. Seules les plantations forestières y semblent possibles, à moins bien entendu d'un lourd investissement en engrais ou d'un hypothétique amendement calcaire.

S'apparentent encore à cette classe agrologique, les sols *fersialitiques* et parfois *podzoliques* de l'extrémité septentrionale de la côte ouest, ou les sols *d'érosion régosolique* du massif du Mont-Panié. Mais ce n'est plus un taux excessif de magnésium qui est alors à incriminer.

Les sols d'érosion correspondent aux formations superficielles établies sur de très fortes pentes. Ils couvrent l'ensemble du massif du Mont-Panié ainsi que quelques reliefs particulièrement vigoureux de la chaîne centrale. Sous un horizon humifère mince, ils présentent un horizon d'altération fortement diaclasé, parfois épais de plus d'un mètre.

Sur les phtanites et les alluvions fortement siliceuses de la partie septentrionale de la côte occidentale de Grande-Terre, on voit localement se développer des sols podzolisés, caractérisés par la superposition d'un horizon humifère à l'humus grossier, d'indurations souvent très développées et d'un horizon « spodique » bien marqué (Latham 1978, p. 83). Dans le haut de leur profil se produit un lessivage simultané, du carbone, du fer et de l'aluminium. Dans la nouvelle nomenclature des sols, ils appartiennent à la rubrique des sols *fersialitiques désaturés* dont l'influence s'étend de place en

place, tout au long de la côte occidentale au contact des terrains bruns eutrophes du littoral et bruns désaturés de la chaîne centrale. Les sols fersialitiques sont liés à des formations siliceuses, donc très acides. Ils présentent des réserves abondantes en calcium et potassium mais leur texture sablo-limoneuse a une faible capacité de rétention de l'eau. Ils sont peu riches en matière organique.

Au chapitre des sols inaptes à toute forme d'agriculture, notons enfin les sols de mangrove qui se situent en particulier à l'embouchure du Diahot, de la Koumac, de la Voh, de la Koné, de la Pouembout, de la Poya et de la La Foa.

2) Les sols ferrallitiques de « qualité médiocre » de la chaîne centrale et de la côte est

La chaîne centrale et la côte est, qui ne constituent en fait qu'une seule unité morpho-structurale, comportent essentiellement des sols *brunifiés* profondément altérés et fortement désaturée en base, ce qui en fait l'équivalent pour les tropiques des sols bruns acides des latitudes tempérées. Ils possèdent une évolution ferrallitique, dérivant de roches métamorphiques ou sédimentaires à forte schistosité. Localement ils peuvent être associés à des sols ferrallitiques pénévulés ou rajeunis. De couleur brun-rougeâtre, ils ont un profil peu profond assez faiblement différencié, comportant un horizon supérieur (A) argileux et très humifère, meuble et perméable, un horizon moyen (B) plus limoneux et un horizon inférieur (C) très limoneux, à structure d'altération de la roche en écailles (Latham 1978, p. 39). Ce sont des sols de caractère jeune bien que fortement altérés du fait d'une érosion intense. En voie d'argilisation, on a coutume de les considérer comme représentant un stade intermédiaire entre les sols d'érosion et les sols climaciques. Ils sont déficients en calcium, en potasse et en phosphore. De par leur grande acidité, ils peuvent présenter des teneurs excessives en aluminium et en manganèse. Leur capacité élevée de rétention en eau, pour des conditions climatiques régulièrement humides, les rendent aptes à accueillir une végétation forestière. Sans amendement, leur utilisation agricole et pastorale est à déconseiller. Pourtant c'est sur ce type de sol que la grande majorité des Mélanésiens originaires de Grande-Terre pratiquent horticulture et caféiculture, accessoirement l'élevage des bovins. En fait, si on entreprend des aménagements adéquats pour supprimer les effets de l'érosion, et les Mélanésiens savent fort bien y parvenir, il est possible d'y réaliser une agriculture soignée. De même, si on ne veut point les dégrader, ces sols étant très sensibles à l'érosion, on ne doit leur faire supporter qu'une charge extrêmement limitée de bétail à l'hectare (de l'ordre d'une tête pour 8 à 10 ha).

La chaîne centrale et ses contreforts ne constituent donc pas un milieu idéal de mise en valeur agricole. Paradoxalement ils comptent plus des trois quarts des agriculteurs demeurant en Grande-Terre.

3) L'espace à vocation agricole de Grande-Terre et des îles

Si on élimine la chaîne centrale, les massifs d'ultrabasites, l'arc métamorphique du Nord-Est, les collines éocènes du Nord-Ouest et les mangroves littorales, on obtient à quelques détails près l'espace dont les sols sont réellement propices à l'agriculture.

Les terres de « bonne qualité agrolologique », en l'occurrence les plus fertiles de Grande-Terre (selon la terminologie retenue), s'identifient aux sols *peu évolués établis sur alluvions fluviales récentes non magnésiennes*. Elles se localisent à proximité du littoral, principalement dans les basses vallées, tant sur la côte orientale que sur la côte occidentale de la Grande-Terre : sur la côte au vent, de Balade à Oubatche ou de Unia à Goro sur un front littoral de 30 km, le long des rivières Hienghène (10 km), Tipindjé (4 km), Amoa (5 km), Tchamba (6 km), Ponérihouen (14 km), Monéo (5 km), Houailou (27 km), Négropo (10 km), Canala (6 km), Nakéty (9 km) ou encore autour de la baie du vieux Touho et dans le fond de la baie Laugier ; sur la côte sous le vent, dans les vallées convergeant vers Dumbéa, La Foa, Bourail, Poya, Voh, dans la plaine de Païta, le long de la Ouenghi (8 km), de la Poindah (8 km), de la Pouembout (12 km), de la Koné (10 km), de la Pouanlotch, de la Iouanga, de la Koumac (9 km) et de la Néhoué (12 km), enfin dans la basse vallée du Diahot sur plus de 15 km, de Temeline à Balagam. Dans tous les cas, on se trouve en présence de terres franches profondes, particulièrement propices aux cultures de plein champ ou à des plantations arbustives.

Les sols de « qualité agrolologique moyenne » de Grande-Terre s'inscrivent essentiellement sur les espaces plats ou moyennement vallonnés de la côte occidentale. Ces terres à texture argileuse peuvent correspondre, lorsqu'elles ne dérivent pas d'un substrat calcaire, à des vertisols ou à des sols bruns eutrophes non (ou peu) magnésiens. Elles se localisent de manière continue sur une profondeur de 12

à 15 km de Poya à Nouméa. Elles sont de deux types : de réaction neutre, peu profondes et sensibles à l'érosion sur collines calcaires ou basiques, on les juge aptes à recevoir de bons pâturages ou des cultures vivrières soignées ; lourdes, moyennement profondes, à hydromorphie temporaire dans les zones de plaine, elles peuvent accueillir avec une irrigation des cultures céréalières ou voir s'établir de bons pâturages (particulièrement sur le littoral compris entre La Foa et Bouloupari). Les sols fersialitiques lessivés situés dans l'arrière-pays de Moindou, La Foa et Bouloupari et sur les zones collinaires encadrant le bassin versant de la Dumbéa (profonds et peu sensibles à l'érosion) sont de qualité agrologique comparable et à potentialité pastorale bien marquée.

Les sols *bruns eutrophes*, associés à des sols vertiques ou à des rendzines, n'ont de commun avec les autres sols brunifiés (des piedmonts miniers et de la chaîne centrale) qu'une faible épaisseur de leur profil et une insuffisance relative en potassium. La silice, le fer et le magnésium y gardent une place toujours prépondérante. La variante liée au substrat de roches ultrabasiques possède en outre des teneurs élevées en chrome et en nickel que la variante établie sur basalte ne recèle pas. Bien au contraire cette dernière présente en surface une indéniable richesse en matière organique. Ces sols bruns eutrophes se localisent de manière presque continue sur la côte occidentale de Grande-Terre, de Poum à Nouméa, en association avec des vertisols et des sols calcimagnésiens, suivant une évolution pédologique commune bisiallitique.

Les *vertisols* se situent généralement dans des zones basses, sur des alluvions anciennes et des piedmonts de roches basiques, voire ultrabasiques. La nature du substrat détermine une importance variable de leur taux de magnésium, donc de leur qualité agrologique. Leur texture est elle aussi argileuse, leur horizon humifère très foncé, ce qui les fait correspondre à l'ancien groupe des « sols noirs tropicaux ». Ils sont légèrement alcalins, mais offrent de faibles réserves en potasse et en phosphore. Vertisols et sols bruns dérivant des basaltes paléogènes, constituent le cadre privilégié de l'agriculture et de l'élevage menés par les Européens.

Les sols *calcimagnésiens* se forment sur les roches calcaires (principalement coralliennes) ou sur les accumulations de carbonates (de calcium ou de magnésium). On les rencontre essentiellement dans les îles Loyauté et sur le pourtour de l'île des Pins où ils se présentent sous forme d'argiles brunes. Dans les zones dépressionnaires (ancien lagon, anciennes passes, terrasses littorales d'exposition orientale), ces sols voisinent ou se mélangent avec le produit de décomposition de ponces volcaniques, expulsées par les volcans du Vanuatu, rabattues ensuite par les courants marins.

Les dépôts récents et actuels de ponces s'effectuent pour chaque île sur la côte exposée à l'alizé de Sud-Est. Ils modifient par un apport en silice le produit d'altération du calcaire récifal. Les sols des terrasses se définissent de la sorte comme humiques-carbonatés à caractère andique (Latham 1978).

Dans les lagons fossiles de Maré et de Lifou et dans la partie centrale d'Ouvéa (Yaï) les produits du volcanisme hétéridais sont totalement altérés et ont donné naissance à des sols brun-rouge très humifères, à structure bauxitique. Ces sols se caractérisent par une pauvreté en calcium, magnésium et silice, une richesse en sesquioxydes d'alumine et de fer, une teneur élevée en phosphore et en matière organique, une réaction neutre et une grande capacité de rétention de l'eau. En se mélangeant, au fond de dolines, à l'argile de décalcification autochtone, les matériaux bauxitiques d'origine allochtone offrent de très grosses possibilités de mise en valeur agricole. Le handicap de bien des sols des Loyauté est leur faible épaisseur. Lorsque leur profil atteint localement 50 cm ou plus, on les considère excellents pour l'agriculture traditionnelle ou le maraîchage. Quant aux formations superficielles liées aux pointements volcaniques de Maré, ils présentent des qualités agrologiques exceptionnelles, comme en témoigne la luxuriance des terroirs agricoles qui y trouvent place.

A l'île des Pins, les meilleurs sols peuvent se localiser au Sud-Est et dériver de ponces flottées, ou se situer au contact de la couronne corallienne et du noyau de péridotite, dans une zone légèrement dépressionnaire, et être le produit d'une double dissolution de matériaux calcaires et ultrabasiques. Dans le premier cas ils sont grisâtres et très légers, dans le second, brun-rouge et de consistance argileuse.

Si les sols des Belep et une partie de ceux de l'île des Pins sont de mauvaise qualité agrologique, en revanche, les atolls soulevés de l'alignement loyaltien présentent des sols, au pire de « qualité moyenne », généralement bons, parfois exceptionnels. Les collectivités autochtones des îles Loyauté et de l'île des Pins bénéficient sur le plan agrologique d'une situation infiniment plus favorable que celle qui s'offre aux Mélanésiens de Grande-Terre, du moins si on se fie à la carte de répartition de la population contemporaine. Tout laisse à penser qu'avant la pénétration européenne en Grande-Terre, l'opposition agropédologique Grande-Terre - îles devait être moins nette.

D'une façon générale, les sols de la Grande-Terre néocalédonienne présentent une faible fertilité et souvent une grande sensibilité à l'érosion. On observe en outre sur la Grande-Terre une différenciation d'origine climatique. La régularité de l'humidité sur la côte au vent et sur les hauteurs de la côte sous le vent détermine de manière systématique la désaturation en bases des sols. Sur la côte sous le vent à saison sèche, l'acidité des sols est moins marquée.

Aussi peut-on globalement opposer en Grande-Terre le versant au vent (côte orientale) à sol profond (sauf sur l'arc métamorphique), souvent très acide, au versant sous le vent dont les sols sont minces mais mieux équilibrés, bien que présentant là encore des carences, parfois aussi un lessivage des argiles. Il n'en reste pas moins vrai que les sols bruns eutrophes argileux de la côte occidentale sont normalement plus riches en matière organique que les sols ferralitiques ou fersialitiques de la côte opposée (Latham et div., 1978, p. 105).

Néanmoins le handicap le plus évident qu'enregistre la majorité des sols néo-calédoniens réside dans un déséquilibre chimique provenant d'une origine ou d'apports ultrabasiques. Sur de larges espaces on note un excès de magnésium, mais de faibles teneurs, voire une carence en calcium, potassium et phosphore, ce qui constitue une contrainte majeure pour le développement des productions agricoles. De plus, exception faite des sols ferralitiques et des sols d'apports alluviaux, les sols de Nouvelle-Calédonie sont peu profonds.

Les recherches des pédologues de l'O.R.S.T.O.M. concluent en toute logique à un manque de fertilité naturelle de la majorité des sols de cet archipel. Pour la Grande-Terre un inventaire agropédologique a été dressé (Latham et div. 1978, p. 122) : 30 000 ha seulement seraient aptes aux cultures de plantation ou de plein champ, 180 000 ha auraient plutôt une vocation pastorale, 960 000 ha une vocation forestière, enfin 505 000 ha devraient être conservés en végétation naturelle, compte tenu de leur extrême pauvreté et de l'importance des pentes des sites. Pour l'agriculture mélanésienne traditionnelle, on peut tabler tout de même sur 150 000 ha d'espace utile, situés pour moitié en Grande-Terre, pour moitié dans les îles.

II. — LES DONNÉES BIO-CLIMATIQUES

A. APERÇU CLIMATOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE

1) Le régime des températures

Par sa position géographique comprise entre 19°30' et 22°40' de latitude sud, l'archipel néo-calédonien appartient véritablement au domaine inter-tropical. La température annuelle moyenne à l'échelle du Territoire, pour la période 1952-1966, est voisine de 23 °C. La durée de l'insolation évoluant peu au cours de l'année, l'opposition thermique entre l'été et l'hiver est peu manifeste : juillet le mois le plus frais enregistre une moyenne de 19,5°, février le mois le plus chaud 26,2°.

Comme il est de règle en milieu tropical maritime, les contrastes saisonniers de température sont peu marqués. L'écart entre la moyenne du mois le plus chaud et la moyenne du mois le plus froid n'excède jamais 8 °C (station de Poya). L'amplitude annuelle est particulièrement faible dans le nord de l'archipel : 5,5° à Poum et à Ouloup (Ouvéa), 5,9° à Wala (Belep). En altitude les valeurs moyennes s'abaissent en fonction du gradient de diminution classique de 1° tous les 180 à 200 m. L'amplitude reste de l'ordre de la normale, c'est-à-dire comprise entre 6 et 8°. Elle est légèrement plus forte sur la côte sous le vent que sur la côte au vent ou dans les îles ; la différence n'est toutefois que d'un degré entre stations bénéficiant d'une altitude voisine.

Les moyennes sont comparables dans tout l'archipel : on note moins d'1 °C de différence entre les stations de la moitié nord et celles de la moitié sud. Les températures extrêmes (saisonnières ou journalières) sont évidemment plus contrastées. Les plus élevées se situent toutes dans la partie médiane de la côte sous le vent : 38° à Poya (le 27-1-1966), 37,5° à La Foa (le 13-12-1952) et Koné (le 6-11-1963), 37° à Ouaco (le 28-2-1973). Par contre les plus basses ne sont spécifiques d'aucune région : 4,5° à Ouanaham (Lifou) (le 3-7-1965), 4,9° à La Foa (le 17-6-1965) et 5° à Canala (le 20-7-1957). Bien sûr la chaîne centrale présente un milieu naturellement plus frais que le littoral. Pendant l'hiver austral il arrive que l'on y note quelques bonnes gelées.

Les différences journalières de température peuvent surprendre par leur amplitude élevée. Sur la côte ouest on peut enregistrer 8° la nuit et 24° en plein midi. Sur la côte est la différence est moins sensible, du moins sur le littoral ; dans les fonds de vallées au contraire on peut se trouver en présence de micro-climats « montagnards » ayant une amplitude plus forte encore.

Dans l'ensemble, l'archipel de la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un climat modérément chaud toute l'année. Comme dans tout climat de la zone inter-tropicale les variations de température les plus importantes ne se notent pas comme sous les latitudes tempérées selon des saisons mais entre le jour et la nuit.

2) Le régime des pressions et des vents

Dans le Pacifique Sud la dynamique des masses d'air est liée à la ceinture des anticyclones subtropicaux (F. Doumenge 1966, p. 10). Ils se forment au-dessus de l'Océan indien, circulent ensuite d'ouest en est jusqu'en Polynésie orientale. Durant l'hiver austral ils se déplacent au-dessus du tropique du Capricorne (25-30,5°), durant la période estivale ils se cantonnent plus au sud (30°-40,5°) attirant vers l'archipel néo-calédonien la zone des basses pressions équatoriales.

L'alizé évolue du secteur sud-est au nord-est. En tout lieu il est prédominant pendant au moins les deux tiers si ce n'est les trois quarts de l'année. Il gagne en force durant la saison chaude. Pendant la journée son influence est maximale entre 3 et 5 heures de l'après-midi. Sur la Grande-Terre le courant majeur subit parfois des modifications dues principalement à la configuration de l'île, à son relief, à l'orientation des vallées et à l'exposition des sites (Girard et Rignot 1971, p. 153). L'effet de brise de terre et de brise de mer peut aussi avoir un rôle déviant sur ce courant général, bien souvent en le renforçant. A Nouméa le décalage s'effectue vers le sud pendant la journée, vers le nord pour la nuit. D'une façon générale, il n'est pas rare que l'alizé souffle certaines fois du sud sur la côte occidentale, d'autres fois du nord-est sur la côte orientale.

En saison fraîche on note parfois le passage sur le sud de l'archipel de perturbations d'origine polaire maritime. Il peut se produire alors en effet un « coup d'ouest », un vent violent soufflant du secteur compris entre le nord-ouest et le sud-ouest.

Le déplacement vers le 12° de latitude sud de l'équateur thermique au cours du solstice d'été (janvier-février) place l'archipel néo-calédonien à proximité de la zone de convergence équatoriale. La rencontre de la mousson intéressant la Nouvelle-Guinée (nord-ouest de la Nouvelle-Calédonie) et de l'alizé du sud-est, sur la mer de Corail, engendre au cours de la saison chaude des perturbations cycloniques génératrices de pluies. Certaines perturbations peuvent enregistrer des vents très violents accompagnés le plus souvent de pluies diluviennes. On se trouve alors en présence d'un « cyclone » qui constitue en Nouvelle-Calédonie la forme de mauvais temps la plus redoutée, car la plus dévastatrice et d'un parcours extrêmement capricieux. Toutefois son étendue n'a rien de comparable avec celle des « typhons » de mer de Chine. En revanche les vents peuvent être violents. Ainsi le 2 février 1969, lors du passage du cyclone Collen, les vents soufflèrent-ils à plus de 160 km/h. Ce jour-là à Nouméa la pression atmosphérique fléchit à 962 mb alors qu'en moyenne annuelle elle s'établit à 1 012 mb avec un battement saisonnier de $\pm 3,5$ mb et une oscillation journalière de 2 à 2,4 mb selon les stations.

En dehors du passage de perturbations d'origine tropicale (saison chaude) ou polaire (saison fraîche), le régime habituel des vents est celui de l'alizé. L'exposition ou l'abri à ce vent déterminent une différenciation dans la répartition géographique des précipitations.

3) Le régime des précipitations

Le régime des pluies constitue le fait essentiel de la climatologie de la Nouvelle-Calédonie. La carte des isohyètes moyennes annuelles fait apparaître une très grande dissymétrie dans la répartition géographique des précipitations sur la Grande-Terre (Girard et Rignot 1971, p. 4).

La côte orientale qui subit de plein fouet de l'alizé chargé d'humidité durant sa pérégrination sur l'océan (d'où son appellation de « côte au vent ») reçoit de fortes précipitations (en général de 2 500 à plus de 5 000 mm par an) tandis que la côte occidentale protégée par une ligne de hautes terres dépassant 1 000 m (« côte sous le vent ») totalise moins de 1 500 mm par an. A position symétrique par rapport à l'axe principal de Grande-Terre, un secteur « au vent » reçoit de deux à cinq fois plus de précipitations que son homologue « sous le vent ». La chaîne centrale est une véritable barrière climatique : le relief et l'orientation au vent dominant jouent un rôle fondamental dans la répartition des précipitations.

Les deux principaux maxima pluviométriques se situent sur les massifs du Mont-Panié et du Mont-Humboldt ; un troisième, plus réduit, s'inscrit sur la plaine des Lacs ; un quatrième, moins élevé apparaît sur certaines cartes (dont Moniod, 1966) dans la région de Poindimié, depuis le cap Touho jusqu'au cap Bayes. Les deux premiers dépassent l'isohyète des 4 000 mm de précipitations pour culminer suivant les années entre 6 et 7 m d'eau, le troisième atteint suivant les cartes 3 600 ou 4 000 mm, le quatrième lorsqu'il existe dépasse 3 000 mm.

Cette variabilité des cartes climatiques n'a rien de surprenant : le semis des stations de mesure n'est pas toujours suffisant ; par ailleurs la moyenne de précipitation établie sur une série de quinze ou vingt ans peut varier suivant la période à laquelle on se réfère. Actuellement les cartes de répartition des précipitations n'ont qu'un intérêt indicatif, du moins pour la côte au vent. La représentation de la pluviométrie de la côte sous le vent est en effet mieux sériée et sa cartographie sujette à moins de distorsions. Sur les portions de littoral comprises entre Gomen et Koné puis de La Foa à Nouméa il tombe en moyenne moins de 1 000 mm de précipitations par an. La courbe des 1 500 mm court pour sa part de Ouégoa à l'embouchure de la rivière des Pirogues (Plum) parallèlement à la ligne faîtière de la chaîne centrale. Notons enfin sur toutes les cartes un talweg pluviométrique sur la côte est, au droit de Canala. La dissymétrie climatique de la Grande-Terre se retrouve de manière atténuée dans les îles Belep et Kunié. En revanche l'absence de reliefs fait disparaître cette caractéristique dans les îles Loyauté. La valeur annuelle des précipitations s'établit pour ces îles autour de 1 500 mm, ce qui les place dans une situation intermédiaire par rapport aux deux versants de la Grande-Terre. Il nous faut toutefois nuancer cette présentation bâtie à partir de valeurs moyennes établies sur de longues périodes. Comme dans d'autres archipels océaniques (Fiji, Hawaï en particulier) on note une grande irrégularité pluviométrique d'une année sur l'autre. Cette irrégularité inter-annuelle est préoccupante pour le développement de l'agriculture.

Ainsi dans la quasi-totalité des stations de l'archipel note-t-on depuis 1952 un maximum pluviométriques en 1967 et dans près de la moitié d'entre elles un minimum l'année suivante. Le rapport durant la période 1952-1977 entre l'année la plus sèche et l'année la plus pluvieuse varie suivant les stations de 1 à 2 pour Wala (Belep) à 1 à 5,2 pour Touho. A proximité des deux principaux pôles pluviométriques, la marge de variation est inférieure à 2,5 ; elle est de 4 dans la zone intermédiaire.

Les fluctuations par rapport à la moyenne pluri-annuelle sont toujours très importantes et cela aussi bien sur la côte au vent que sur la côte sous le vent. Tout aussi sujette à variations est la pluviométrie mensuelle. C'est durant les mois pluvieux et sur la côte sous le vent que la variabilité des quantités d'eau de pluie recueillie est la plus forte. En période pluvieuse le passage rapproché de dépressions tropicales peut avoir une grande incidence sur les maxima mensuels. Ainsi à Nouméa est-il tombé autant d'eau durant le mois de mars 1950 (577 mm) que dans toute l'année 1953.

La répartition des pluies au cours de l'année rythme les saisons et par voie de conséquence les travaux agricoles. Le climat néo-calédonien comporte une longue saison chaude et pluvieuse, en principe de mi-décembre à fin avril, une courte saison sèche en mai-juin, une courte saison fraîche et pluvieuse en juillet-août et une assez longue saison sèche de septembre à mi-décembre. D'une année sur l'autre il peut exister un décalage d'une ou deux semaines, mais ce rythme saisonnier est relativement stable. Évidemment, selon l'année, le caractère humide ou sec sera prédominant. En 1968 et 1973 il y eut peu de précipitations durant la « grande saison des pluies », il n'y en eut pas du tout durant la « grande saison sèche » : 5 à 7 mois sur 12 comportèrent moins de 50 mm de précipitations. En 1967 au contraire la plupart des stations de la côte est enregistrèrent plus de 50 mm par mois pendant les trois quarts de l'année voire l'année entière. Dans la plupart des stations on nota même 200 mm de précipitations mensuelles pendant la moitié de l'année.

Le record absolu de précipitations enregistré en une seule journée revient à la station de Yaté pour la chute de 646 mm de pluie le 29 novembre 1937, soit plus que le total annuel de Nouméa en 1953. Sur la côte occidentale de la Grande-Terre on note en général moins de 100 jours de pluie (pour lesquels on enregistre plus de 0,1 mm de précipitations, ce qui est au demeurant une base de calcul extrêmement faible), tandis qu'on en compte le double sur l'autre côte.

Il existe aussi des nuances climatiques à l'intérieur de chaque région, à l'intérieur d'une même vallée. En général, pour les vallées de la côte au vent on note une décroissance pluviométrique au fur et à mesure qu'on pénètre vers la chaîne centrale. Entre les bourgs situés près du littoral oriental de Grande-Terre et les cols qui ponctuent de place en place la ligne faîtière de cette chaîne, on enregistre une déperdition pluviométrique pouvant dépasser 50 % en valeur moyenne pluri-annuelle (1952-1966). C'est le cas dans la vallée de Tiwaka (Poindimié). Il tombe en moyenne 3 021 mm de pluie par an en basse vallée, 2 766 mm en moyenne vallée (à Pombeï) et 1 720 mm en haute vallée (Bopope).

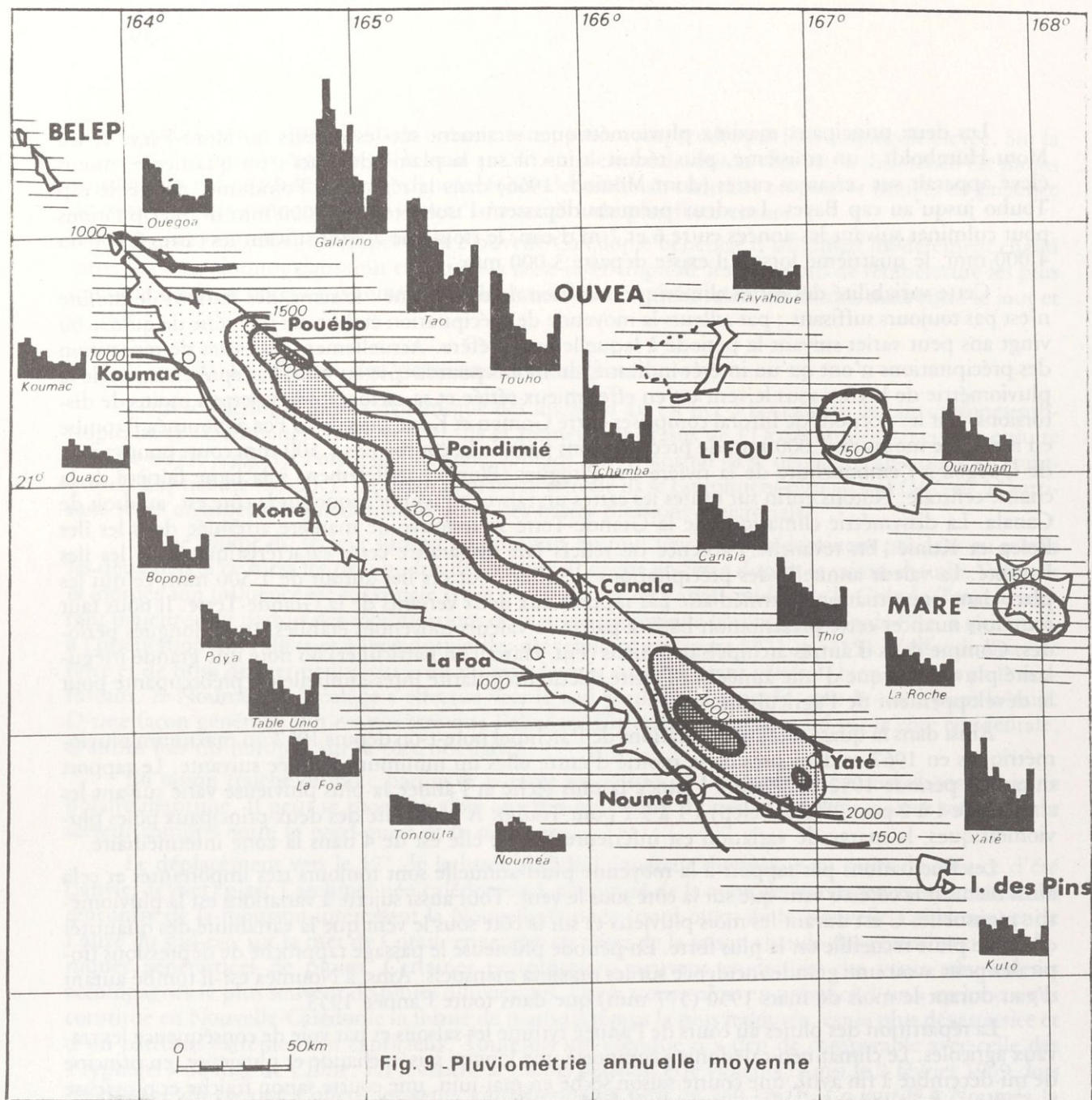


Fig. 9 - Pluviométrie annuelle moyenne

Dans un ouvrage décrivant la région de Canala, nous avons déjà signalé (J.-P. Doumenge, 1974, p. 16), combien il pouvait pleuvoir sur le centre minier de Kouaoua, tandis que les massifs miniers (500-600 m) faisant écran au flux de courant humide venu du secteur est arrêtaient la progression de la pluie vers Méa Mébara et asséchaient les climats locaux de Meshin ou Konoï dans le fond de la vallée. Localement certaines vallées secondaires de la côte est ont une orientation nord-sud et par là même se trouvent protégées par une série de collines littorales. Elles reçoivent moins de précipitations que les grands axes orographiques. A l'inverse, de hautes vallées de Grande-Terre peuvent recevoir un surplus de précipitations si leur orientation générale correspond à la direction de l'alizé. C'est en particulier le cas de la vallée de Kamendoua dans l'arrière-pays de Koné où se localise place la collectivité mélanésienne d'Atéou, qui fera par la suite l'objet d'une étude détaillée.

4) Éléments d'hydrologie

Le réseau hydrographique de la Grande-Terre est très dense. La plupart des cours d'eau ont un développement perpendiculaire à l'axe majeur de la grande île, donc un cours sécant aux grandes unités morpho-structurales. Comme le souligne la présence de nombreuses cluses, le réseau hydrographique a fort peu tenu compte, en se surimposant, de la nature et de la disposition des matériaux du substrat. Les vallées conformes aux directions structurales sont peu fréquentes. C'est toutefois le cas du sil-

lon d'écoulement du Diahot, le fleuve de Grande-Terre qui possède le débit moyen annuel le plus important. Il s'inscrit dans une vaste dépression située au contact du massif septentrional et des formations constituant la chaîne centrale. Les autres grands cours d'eau qui coulaient sur la pénélaine miocène se sont encastrés dans le substrat sans dévier de leur cours à l'occasion des soulèvements postérieurs. En se surimposant aux formations en place, le réseau hydrographique plio-quatenaire a provoqué de profondes incisions dans les masses montagneuses. Le gauchissement transversal qui a affecté l'ensemble de la Grande-Terre a par ailleurs eu pour effet « d'épaissir » le versant oriental, donc de rallonger les cours d'eau de la côte au vent et de noyer l'embouchure de ceux de la côte sous le vent (Moniod et Mlatac, 1968, p. 213). Aussi les cours d'eau ont-ils tous (à l'exception peut-être du Diahot) un développement limité et un profil rapide. Si l'aval des rivières principales est en général subhorizontal, en revanche l'amont est à pente forte. Comme par ailleurs les zones d'altération rocheuse, les colluvions et alluvions, susceptibles de former des réservoirs pour les eaux souterraines ont une étendue limitée, la majeure partie des précipitations météoriques ruisselle en pure perte à la surface du sol : sur la côte est le coefficient d'écoulement varie entre 70 et 76 %, c'est-à-dire que les trois quarts de l'eau tombée s'écoule directement vers la masse océanique sans possibilité d'utilisation ou de captage. Le cumul de l'irrégularité des précipitations de fortes pentes et de terrains en général peu perméables détermine des distorsions énormes au sein des régimes hydrologiques de l'ensemble de la Grande-Terre : ainsi a-t-on pu noter pour la Ouaième un débit de $1,4 \text{ m}^3/\text{s}$ le 25-10-1959 et de $4\,000 \text{ m}^3/\text{s}$, le 2-12-1961. De même la Tchamba présente des variations allant de $0,2 \text{ m}^3/\text{s}$ à $1\,200 \text{ m}^3/\text{s}$ (Moniod et Mlatac, 1968, p. 184). Tous les cours d'eau ont un régime torrentiel ; seuls ceux qui possèdent un lit d'alluvions modernes épais ont la chance d'être pérennes et sont susceptibles d'alimenter un réseau d'irrigation.

Très souvent la partie aval d'un cours d'eau pérenne est évasée ce qui trompe sur son importance réelle. C'est particulièrement vrai pour les fleuves à embouchure deltaïque. D'une façon générale la moitié des eaux qu'ils débitent s'écoule entre janvier et mars. L'étiage se situe en octobre ou novembre. Le rapport entre basses et hautes eaux est facilement de 1 à 20 tant sur la côte est que sur la côte ouest.

Les massifs ultrabasiques jouent un rôle capital de châteaux d'eau par suite d'une karstification interne. Ils servent de régulateur aux cours d'eau qui les traversent ou y prennent leur source (J.-J. Espirat 1967, p. 28). Voilà pourquoi seul le bassin versant de la Yaté qui s'imprime dans le grand massif du sud a pu faire l'objet d'un équipement hydroélectrique. Le décapage industriel du minerai du nickel est de ce fait à la base d'un véritable désastre hydraulique, ponctué systématiquement par le tarissement de sources réputées pérennes à la base des massifs miniers les plus atteints : en mettant la péridotite à nu, le mineur « imperméabilise » son site, l'eau qui précédemment s'infiltrait dans la calotte qu'il a déblayée s'écoule violemment, accentuant d'autant les crues périodiques qui jalonnent le passage des cyclones.

Plus le temps s'écoule et plus on note en Grande-Terre la succession de grandes crues et de douloureuses sécheresses. Les sols ont de moins en moins la possibilité de servir de régulateur hydraulique. Il n'est pas d'averse de 50 mm en une journée qui ne détermine un ruissellement (Moniod et Mlatac, 1968, p. 270).

A l'inverse les îles ont des ressources hydriques stables et importantes du fait de l'existence d'un massif minier non exploité (à Belep et à l'Île des Pins), ou de la présence d'un socle volcanique affleurant (à Maré) ou proche de la surface (à Tiga et à Lifou) ; ainsi le karst sommital péridotitique ou corallien peut jouer pleinement son rôle de réservoir.

B. LES FORMATIONS VÉGÉTALES

La dichotomie climatique des îles hautes influence largement la texture des sols et plus encore le couvert végétal : la côte orientale de Grande-Terre présente une végétation souvent luxuriante ; sur la côte occidentale prédominent au contraire des peuplements plus ou moins denses de niaouli (*Melaleuca leucadendron*) ou des formations herbacées. Mais l'action anthropique favorise directement ou indirectement la progression du niaouli sur la côte au vent, ce qui tend à uniformiser le paysage végétal de la Grande-Terre. Dans les îles par contre, la savane à niaouli est inexistante.

II.— TRAITS DE LA VIE RURALE ET DE L'ORGANISATION AGRAIRE DANS LES ARCHIPELS DU PACIFIQUE SUD TROPICAL

- BARRAU, J.— L'agriculture vivrière indigène aux Nouvelles-Hébrides.— *Journal de la Société des Océanistes* (Paris) 12, 1956, p. 181-222.
- BARRAU, J.— *Les plantes alimentaires de l'Océanie*.— Marseille : Musée colonial de Marseille, 1962.— 275 p.— (Thèse : Sciences : Marseille : 1962).
- BARRAU, J.— «L'humide et le sec» : an essay on ethnobiological adaptation to constrative environments in the Indo-Pacific area.— *Journal of the Polynesian Society* (Wellington) 74, 1965, p. 329-346.
- BARRAU, J.— Les hommes, les plantes et la mer en Océanie tropicale.— *Cahiers du Pacifique* (Paris) 10, 1967, p. 59-79.
- BARRAU, J.— Histoire et préhistoire de la préparation des aliments d'origine végétale.— *Journal de la Société des Océanistes* (Paris) 28 (35), 1972, p. 141-152.
- BONNEMAISON, J.— Espaces et paysages agraires dans le nord des Nouvelles-Hébrides.— *Journal de la Société des Océanistes* (Paris) 30 (44), 1974, p. 163-232 ; 30 (45), 1974, p. 259-282.
- BONNEMAISON, J.— Changements dans la vie rurale et mutations migratoires aux Nouvelles-Hébrides.— *Cahiers ORSTOM : Sc. Humaines* (Paris) 11 (3-4), 1974, p. 259-286.
- COMMISSION DU PACIFIQUE SUD. Nouméa.— *Les coopératives dans le Pacifique Sud*.— Nouméa : C.P.S., 1959.— 21 p.— (document technique).
- CROCOMBE, R.G.— *La réforme des régimes fonciers*.— Nouméa : Commission du Pacifique Sud, 1968.— 138 p.— (document technique).
- CROCOMBE, R.G. (Ed.).— *Land tenure in the Pacific*.— London : Oxford University Press, 1971.— 419 p.
- CROCOMBE, R.G.— Les régimes fonciers dans le Pacifique : l'ère pré-européenne.— *Bulletin du Pacifique Sud* (Nouméa) 25 (3), 1975, p. 21-28.
- CROCOMBE, R.G.— Les régimes fonciers dans le Pacifique : les politiques foncières coloniales.— *Bulletin du Pacifique Sud* (Nouméa) 27 (2), 1977, p. 31-36.
- FRANCE, P.— *The charter of the land, custom and colonialization in Fidji*.— Melbourne : Oxford University Press, 1969.— 229 p.
- GIRARD, F.— Les gens de l'igname, les Buang de la vallée du Snake District de Morobé, Nouvelle-Guinée.— *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée* (Paris) 14 (8-9), 1967, p. 287-338.
- GRAND, A.— L'indivision foncière et le développement économique et social en Polynésie française.— *Journal de la Société des Océanistes* (Paris) 27 (30), 1971, p. 7-30 ; 27 (31), 1971, p. 171-206.
- GUIART, J.— Le mouvement coopératif aux Nouvelles-Hébrides.— *Journal de la Société des Océanistes* (Paris) 12, 1956, p. 326-333.
- GUIART, J.— Programmation et agriculture en Mélanésie.— *L'Homme* 9 (3), 1969, p. 107-112.
- HATANAKA, S.— The social organisation of a Polynesian atoll.— *Journal de la Société des Océanistes* 27 (33-34), 1971, p. 311-340.
- HUGUES, A.V.— La conversion du régime foncier aux îles Salomon.— *Bulletin du Pacifique Sud*. (Nouméa) 20 (1), 1970, p. 35-39.
- JOHNSTON, W.B.— The Cook Islands : land use in an island group of the South-West Pacific.— *Journal of Tropical Geography* (Singapore) 13, 1959, p. 38-57.
- JUILLERAT, B.— Communauté et tenure foncière dans trois villages du Sépik occidental.— *Journal de la Société des Océanistes* 28 (35), 1972, p. 103-140.
- LABA, B.— Waïdoro : un village papou à l'ère du changement.— *Bulletin du Pacifique Sud* (Nouméa) 4, 1975, p. 13-21.
- MALINOWSKI, B.— *Jardins de corail*.— Paris : Maspéro, 1974.— 363 p.
- MASON, R.R.— Some aspects of agriculture in Tarawa atoll, Gilbert Islands.— *Atoll Research Bulletin* (Washington) 73, 1960, 17 p.
- Mc EWEN, D.M.— Le dilemne du régime foncier coutumier.— *Bulletin du Pacifique Sud* (Nouméa) 20 (3), 1970, p. 34-39.
- NAYACAKALOU, R.R.— Land tenure and social organisation in Western Samoa.— *Journal of Polynesian Society* (Wellington) 2, 1960, p. 104-122.

- OTTINO, P. — *Rangiroa : parenté étendue, résidence et terre dans un atoll polynésien*. — Paris : Cujas, 1972. — 530 p.
- PANOFF, M. — *La terre et l'organisation sociale en Polynésie*. — Paris : Payot, 1970. — 286 p.
- RAVAULT, F. — *Structures foncières et économie du coprah dans l'atoll de Takapoto* : Papeete : ORSTOM, 1977. — 38 p.
- RAVAULT, F. — *Papeari : l'organisation de l'espace dans un district de la côte Sud de Tahiti*. — Paris : ORSTOM, 1975. — 193 p. — (Thèse 3e Cycle : Géographie : Bordeaux III : 1975).
- TRUST TERRITORY OF THE PACIFIC ISLANDS. — *Land tenure patterns*. — Guam : Office of the High Commissioner, 1958. — 339 p.
- SAHLINS, M.D. — *Moala : culture and nature on a Fijian Island*. — Ann Arbor : University of Michigan Press, 1962. — 453 p.
- SCHWARTZ, L.R. — Conflits fonciers à Mokerang, village matankor des îles de l'Amirauté. — *L'Homme* (Paris) 6 (2), 1966, p. 32-52.
- STACE, V.D. — La production de café et son évolution dans le Pacifique Sud. — *Bulletin du Pacifique Sud* (Nouméa) 2 (2), 1961, p. 11-15.
- STACE, V.D. — La production de coprah dans le Pacifique Sud. — *Bulletin du Pacifique Sud* (Nouméa) 2 (3), 1961, p. 11-16.
- VERNIER, C. — La structure agraire en Polynésie française. — *Journal de la Société des Océanistes* (Paris) 20, 1964, p. 1-4.
- YABVUCHI, Y. — *Land tenure and land utilization in Western Polynesia*. — Tokyo : s.l., 1970. — 12 p. multigr.

III. — PUBLICATIONS TRAITANT DES MIGRATIONS DE TRAVAIL ET DE L'URBANISATION DANS LE PACIFIQUE SUD TROPICAL

- ARBUCKLE, G.A. — Economical and social development in the Fiji Islands through Credit Union. — *Journal de la Société des Océanistes* (Paris) 25, 1969, p. 169-188.
- BEDFORD, R.D. ; MAMAK, A.F. — Bougainvilleans in urban wage employment : some aspects of imigrant flows and adaptive strategies (in : Anzaas Congress, Canberra, 1975). — *Oceania* (Sydney) 3, 1976, p. 169-187.
- BONNEMAISON, J. — Migrations circulaires et migrations sauvages aux Nouvelles-Hébrides. — *Bulletin du Pacifique Sud* (Nouméa) 26 (4), 1976, p. 7-13.
- BONNEMAISON, J. — *Système de migration et croissance urbaine à Port-Vila et Luganville, Nouvelles-Hébrides*. — Paris : ORSTOM, 1977. — 87 p.
- BONNEMAISON, J. — The impact of population patterns and cash-cropping on urban migration in the New-Hebrides. — *Pacific Viewpoint* (Wellington) 2, 1977, p. 119-132.
- BRUIJN, J.V. — L'urbanisation dans le Pacifique Sud. — *Bulletin du Pacifique Sud* (Nouméa) 13 (4), 1963, 7 p.
- BRYANT, J. — Urbanization in Papua - New Guinea : problems of access to housing and services. — *Pacific Viewpoint* (Wellington) 18 (1), 1977, p. 43-57.
- FAGES, J. — *Punaauia - Paea : contact ville-campagne et croissance urbaine de la Côte Ouest de Tahiti*. — Paris : ORSTOM, 1975. — 110 p.
- FORCE ; BISHOP. — *The impact of urban centers in the Pacific*. — Guam : Pacific Science Association, 1973. — 362 p.
- ROUX, J.C. — *Rentiers périphériques et oubliés des «paradis océaniques»*. — Nouméa : ORSTOM, 1977. — 25 p.
- WHITELAW, J.S. — Suva, capitale des îles Fidji. — *Bulletin du Pacifique Sud* (Nouméa) 14 (3), 1964.

TROISIEME PARTIE : Ouvrages généraux traitant des tropiques

- Agriculture et sociétés en Asie du Sud-Est. — *Études rurales* (Paris) 53-56, 1974, 576 p.